54me année. — N° 245 Le numéro 10 cent. Samedi 18 octobre 1924

RÉDACTION
ADMINISTRATION
BUREAU DES ABONNEMENTS
Imprimerie Suisse Catholique
Fribourg (Suisse)

ABONNEMENTS

	1 mois	3 mois	6 mois	1 an
Suisse Fr.	2.50	6.—	10.—	20.—
Etranger »	5.—	13.50	25.—	50.—

Tous les bureaux de poste se chargent de percevoir le prix d'abonnement moyennant une surtaxe de 20 centimes.
Compte de chèque postal IIa 58.
O. I. X.

LA LIBERTÉ

Journal politique, religieux, social

ANNONCES
Publicitas
S. A. SUISSE DE PUBLICITÉ
Rue Saint-Pierre
FRIBOURG

PRIX DES ANNONCES

Canton de Fribourg	20 cent.	la ligne
Suisse	25 »	ou
Etranger	30 »	son
Réclames	60 »	espace

M. V. X.

Nouvelles du jour

M. Herriot et consorts démentant leurs paroles.
Crise gouvernementale à Belgrade.

L'arrivée au pouvoir des radicaux-socialistes français et les promesses qu'ils ont faites à l'extrême-gauche avant le scrutin du 11 mai portent leurs fruits : une agitation est provoquée pour imposer aux compagnies de chemins de fer la réintégration complète des grévistes de mai 1920, et le gouvernement est d'accord avec les meneurs. Cette campagne est, en somme, une reprise du mouvement d'il y a quatre ans et demi. Le secrétaire du syndicat unitaire des cheminots de Lyon ne le dissimule pas : « Nous avons une agitation qui rappelle, écrit-il, les grands jours de 1920. » Quant à la *Tribune des cheminots*, elle déclare : « Nous n'avons jamais caché notre intention de jeter bas le régime que défend notre ancien grand patron (M. Le Trocquer). Et, comme nous voulons sincèrement faire cette révolution, nous nous attachons à la préparer de notre mieux. » L'*Humanité* ajoute : « Le parti communiste ne veut pas être un parti parlementaire, mais un parti révolutionnaire ; il vise le renversement de la bourgeoisie, la conquête du pouvoir et la réalisation du communisme. »

Etant donné l'état d'esprit de ceux qui réclament à grands cris la réintégration des meneurs dans le service des voies ferrées, cette mesure apparaît comme devant fournir à l'extrême-gauche une arme des plus dangereuses dans sa campagne contre l'ordre public. Mais les forces de résistance ont faibli depuis le 11 mai ; les hommes au pouvoir n'ont que des sourires pour les militants communistes. Au moment de la grève de mai 1920, il n'en était pas ainsi. Le ministre de l'intérieur, M. Steeg, avait stigmatisé le mouvement, à la tribune de la Chambre : « Nous nous sommes trouvés en présence d'une grève dont on ne peut nier qu'elle ait eu un caractère politique, avait-il dit ; c'est une lutte contre la vitalité économique de la patrie qui a été menée. » M. Herriot, au nom du parti radical-socialiste, avait désapprouvé hautement cette « grève anarchique », il s'était écrié : « Prenons garde ! Pour avoir trop longtemps peut-être ménagé l'esprit de violence, nous avons été, nous sommes ici, nous républicains de gauche, cruellement punis. Nous le sommes pour n'avoir pas osé dire à temps, avec assez de force, que nous voulions toute la démocratie et tout son développement, mais dans la légalité et dans la paix. La faiblesse envers la violence serait une prime à l'opposition. »

L'ordre du jour qui avait ensuite été voté condamnait cette grève comme « une action dirigée contre les intérêts vitaux de la nation ». Il avait été présenté par MM. Dumesnil et Chautemps, ministres actuels ; il avait été signé par MM. Herriot, Raynaldy, Queuille, Godart, de Moro-Giafferri, Eynac, tous également ministres actuels.

Or, ces mêmes hommes, aujourd'hui, s'inclinent devant ceux qu'ils condamnaient en 1920 : ils veulent contraindre les compagnies à reprendre jusqu'aux pires meneurs de la grève révolutionnaire ; ils n'ont pas hésité à sacrifier le directeur général des chemins de fer au ministère des travaux publics et le directeur des chemins de fer de l'Etat, coupables d'apercevoir trop exactement les funestes conséquences des réintégrations exigées.

Le Sénat, il est vrai, ne s'est pas encore prononcé sur la loi relative à la réintégration des cheminots. Mais on ne peut s'empêcher de constater que la défense de l'ordre public est compromise depuis le 11 mai et que les camaraderies démagogiques ont obscurci le sens social chez M. Herriot.

***

L'intransigeance du chef des autonomistes croates Raditch est en train de gâter une situation qui promettait des satisfactions à tous ceux qui avaient eu à se plaindre de la politique centralisatrice que M. Pachitch avait inaugurée à Belgrade, au lendemain de la guerre. M. Raditch, sans tenir compte du fait que le roi a désavoué M. Pachitch et que le parti croate était représenté dans le nouveau cabinet démocrate de M. Davidovitch, continua de dauber sur le gouvernement et d'affirmer avec fracas son républicanisme et son exigence de voir la Croatie indépendante. L'attitude de M. Raditch est pain bénit pour les radicaux, adversaires du cabinet, qui raillent M. Davidovitch d'avoir été mal payé de sa condescendance pour les vœux croates. Le roi lui-même fut déconcerté et commença à se refroidir à l'égard du chef du cabinet. La question de l'armée, qui est des plus scabreuses, à cause des susceptibilités croates touchant le commandement et l'emploi des troupes de langue croate, a donné occasion à un conflit au sein du ministère ; le ministre de la guerre, intimidé par les clameurs des radicaux, a démissionné, parce qu'il trouvait qu'on accordait trop aux Croates. Le roi Alexandre, très affecté de cet incident, en a marqué de l'humeur au chef du cabinet, lui faisant entendre qu'il devait chercher à se concilier les radicaux. Le roi a aussi désapprouvé les changements effectués dans le corps diplomatique.

A la suite de ces remontrances royales, le ministère Davidovitch a donné sa démission, ce qui pourrait être le signal d'une grave crise intérieure. Le retour de M. Pachitch au pouvoir supposerait l'établissement d'une dictature, car il n'y aurait pas de majorité au parlement pour soutenir un cabinet radical. Mais la dictature serbe appellerait un soulèvement croate.

Le roi, toujours mû par un désir de conciliation, a demandé à un radical modéré, M. Jovanovitch, de former le nouveau cabinet. M. Jovanovitch pourrait compter sur l'appui du parti catholique slovène, qui, au contraire des Croates, est plutôt unitaire, par réaction contre l'Italie voisine, qui s'est incorporé des populations slovènes ; les musulmans bosniaques seraient aussi pour un cabinet Jovanovitch. Mais, si celui-ci a contre lui à la fois les radicaux de M. Pachitch et les Croates, il aura la vie difficile.

Ajoutons que des bruits de préparatifs de coup d'Etat arrivent de Belgrade. Les radicaux, furieux d'être écartés du pouvoir, comploteraient de le ressaisir par la force.

***

Les « populaires » du Tyrol italien ont tenu, à Trente, une grande réunion, où le député De Gasperi, successeur de don Sturzo au secrétariat politique du parti populaire, a prononcé un discours fort important. Il a déclaré que le parti populaire ne doit se confondre avec aucun autre parti ni aujourd'hui ni demain, et qu'il continuera à lutter, comme par le passé, pour la liberté et la justice. Parlant du cartel de l'opposition, l'orateur a ajouté que l'ordre du jour voté par les partis d'opposition au lendemain de la mort de M. Matteotti ne les lie pas les uns aux autres, mais les réunit simplement pour réaliser un but commun, chacun gardant sa physionomie propre. Ce but, c'est un avenir meilleur pour le pays, le triomphe de la justice et de la liberté, l'opposition à l'Etat qui se confond aujourd'hui avec le parti fasciste, le respect de la loi. Ce but n'a pas encore été atteint ; aussi les partis d'opposition restent fermes sur leurs positions.

L'orateur a terminé son discours en adressant un salut chaleureux à don Sturzo.

L'assemblée a approuvé par acclamations un ordre du jour remerciant le député De Gasperi de son dévouement au parti populaire, approuvant sa ligne de conduite et adressant à don Sturzo l'expression de ses plus chaudes sympathies.

Société des nations

Genève, 17 octobre.

M. Paul Hymans, président en exercice du conseil de la Société des nations, a informé le secrétaire général de sa décision de convoquer une session extraordinaire du Conseil pour examiner le différend qui s'est élevé entre les gouvernements anglais et turc.

Le culte du foyer

Au fur et à mesure qu'il avance sur le chemin de la vie, l'homme qui réfléchit se plaît à soumettre à l'épreuve des faits ses théories et ses doctrines. S'il est sincère avec lui-même, il faudra qu'il reconnaisse que tel fait dément telle théorie qu'il avait admise jusqu'alors comme exacte. Tel autre fait, par contre, confirmera tel point de ses doctrines. Nous sommes à une époque où ce genre d'examen doit certainement préoccuper un très grand nombre d'*âmes généreuses et de bonne volonté*, car jamais on n'a vu autant de congrès, autant de « *Semaines* », au sein desquels les problèmes les plus graves sont discutés avec une recherche passionnée de solutions pratiques et définitives. Ces réunions — je parle de celles que les lumières de l'Eglise illuminent et vivifient — sont très utiles et des plus fécondes. Elles bénéficient de l'enseignement et de l'expérience de personnalités éminentes, qui apportent à leurs auditoires vibrants les richesses d'une documentation puisée plutôt au rude contact de l'existence quotidienne que dans l'ombre et le recueillement des bibliothèques. De ces congrès, de ces réunions, de ces assemblées, se dégage, me semble-t-il, un sentiment d'appréhension pour l'avenir. Non point que l'on craigne pour l'Eglise : elle a pour elle l'immortalité. Il ne saurait donc en être question. Mais on assiste à une telle désorganisation de la société en général, à un tel dévergondage, à un tel mépris de l'ordre et de l'autorité que l'on se demande vers quel abîme vont se jeter, se précipiter, avec insouciance et le sourire aux lèvres, les générations actuelles.

Il ne suffit pas de constater le mal, il s'agit de trouver le remède. Or, l'expérience démontre que, pour la plupart des maux dont la société est atteinte, le remède existe et que, si la société ne guérit pas des maladies qui la rongent et l'anémient, c'est qu'elle dédaigne les remèdes qui pourraient la guérir. Mais ce n'est pas une raison pour se lasser de les lui indiquer. A force de les lui suggérer, elle finira peut-être par se laisser convaincre.

C'est ainsi qu'on ne proclamera jamais assez les bienfaits de l'institution familiale. La famille, comprise telle qu'elle doit l'être, est synonyme d'autorité, de vie sérieuse et ordonnée, synonyme aussi de joies pures qui ne traînent après elles ni regrets ni remords. Elle est une oasis où les vains tapages du monde ne pénètrent pas, l'abri sûr et discret où les blessures reçues dans les âpres combats de la vie guérissent sous un baume que dispensent des mains très douces.

C'est là qu'on acquiert l'habitude d'obéir. La crainte, le respect, l'affection se disputent le cœur de l'enfant. Il apprend à aimer et à respecter en même temps ceux qui réjouissent sa jeunesse en la comblant selon leurs moyens et selon les circonstances, qui la protègent, comme un jardinier protège une plante encore frêle contre les intempéries et contre les orages, mais qui, lorsqu'il le faut, savent se montrer fermes en présence d'un caprice. Il y a des caprices d'enfants en bas âge, mais il y a aussi les caprices de la vingtième année. Rappelons-nous que l'enfant est un observateur subtil. Ne lui laissons pas l'occasion de remarquer des divergences entre père et mère. En présence de l'enfant, le père et la mère doivent toujours se montrer d'accord. Rappelons-nous aussi que l'enfant est une sensitive. Dans les familles de plusieurs enfants, il existe parfois ce qu'on appelle des préférences. Quelques romanciers se sont emparés de ces cas et nous ont présenté des récits navrants et touchants de petits êtres moins bien doués physiquement ou moralement que leurs frères et sœurs. Le père ou la mère, quelquefois tous les deux, les rebutent, les frères et les sœurs en font leur souffre-douleur ; la pauvre créature se replie sur elle-même, sevrée de chauds baisers qu'elle voit prodiguer autour d'elle, laisse son cœur s'ouvrir à la révolte : dès le berceau, son existence est fausse. On ne saurait trop mettre en garde les parents enclins, souvent à leur insu, à accorder leur prédilection à tel de leurs enfants, au préjudice de tel autre. Dieu place dans le cœur d'un père et d'une mère suffisamment d'affection pour la prodiguer à mesure égale ou plutôt sans mesure, sur toutes les têtes brunes ou blondes qui ornent leur foyer.

Ce foyer que des yeux gais et des lèvres rieuses embellissent doit présenter un attrait souverain. Il appartient à ceux qui le fondent de le disposer pour qu'il en soit ainsi. Il y faut de l'ordre, de la propreté, de la lumière, de l'harmonie. Combien, à ce point de vue, sont favorisés les foyers des campagnes ! Modestes chaumières ou fermes plantureuses, érigées à flanc de coteau ou parmi les vergers étalés dans la plaine, les unes et les autres baignent dans l'air pur et la clarté. Un limpide horizon les environne, horizon sur lequel se profilent les lignes bleues des collines ou les fières arêtes des montagnes. Du seuil de ces demeures où tant de générations se sont succédé le regard se pose sur les champs qu'elles ont fait fructifier en les arrosant de leurs sueurs. Perpétuel enseignement de labeur, d'énergie, de continuité dans l'effort placé sous le regard de l'enfant. Puisse-t-il écouter l'appel de la terre qui monte à lui, ponctué, à l'heure du crépuscule, par le tintement de l'*Angelus !* Cette voix argentine qui, descendue du clocher, traîne sur les sillons, lui suggère les pensées graves, réveille en lui le souvenir des morts bien-aimés dont il a reçu de si belles leçons et dont il doit être le continuateur, là même où ils ont aimé, peiné et souffert. Il est un chaînon de la sainte tradition familiale : il relie le passé à l'avenir.

J'avoue que, dans nos agglomérations urbaines qui tendent à s'agrandir de plus en plus, il est moins facile de créer cette ambiance, je dirai même : cette atmosphère de spiritualité qui embellit nos campagnes. Ce n'est pas une raison pour ne pas essayer. Sans doute, beaucoup de familles aisées, habiteraient-elles les rues les plus sombres et les plus noires, parviendraient à donner à leur intérieur un cadre suffisamment attrayant pour permettre à la vie en famille son développement normal et régulier. Mais le petit fonctionnaire ! Mais le modeste employé ! Mais l'ouvrier ! Ah ! je le dis bien vite et bien haut : on ne fera jamais assez pour leur procurer des logements gais et sains. On ne soutiendra jamais assez les œuvres et organisations qui se sont proposé ce but. Il est permis d'affirmer qu'il s'agit là de l'avenir d'une très forte proportion de la race humaine, en tous lieux et en tous pays.

Il n'empêche que, si humble que soit le logis, il y a moyen tout de même de le rendre attrayant. La bonne volonté rend industrieux. Tel ouvrier qui voudrait consacrer à orner son intérieur le temps qu'il passe au café serait émerveillé des résultats auxquels il parviendrait. Au café ! Le mot est lâché. Oui, on va au café pour fuir son chez soi, parce qu'on ne s'y plaît pas. A qui la faute ? Si l'on consacrait à son chez soi les heures et l'argent qu'on gaspille au café, comme tout changerait ! Et comme on s'en trouverait mieux à tous points de vue !

Le chef de famille, quelle que soit sa condition, doit être l'animateur de son foyer. Il ignore souvent de quelles forces latentes il dispose à cet effet. Il ne faut pas qu'il croie qu'une fois consciencieusement gagné le pain quotidien, pain blanc ou pain noir, peu importe, il ait fait tout ce qu'il y avait à faire et qu'il n'ait plus qu'à courir à son billard ou à son jeu de cartes. Il doit d'autant plus consacrer jalousement à son intérieur le temps libre que lui laisse son travail, que ce temps lui est plus parcimonieusement départi. Il ne dédaignera pas de s'associer aux jeux des tout petits. Quelle joie pour ce monde espiègle et rieur de découvrir un camarade de jeux si précieux et si ingénieux en celui dont ils ne connaissent que trop le front plissé et les regards sévères, les jours où l'on n'est pas sage et où l'on rentre de classe avec de mauvaises notes. Pour ses fils devenus grands et avec lesquels il aura autrefois aligné des soldats de plomb, le père deviendra le compagnon, le confident. Il les initiera petit à petit à ses soucis, les intéressera à son métier, à sa profession, les interrogera sur leurs projets d'avenir. Les jours de repos, il sera, tout le premier, le promoteur de délassements sains, de promenades dans les bois et dans les montagnes d'où l'on rentre avec une salutaire fatigue et des chansons sur les lèvres.

Je vois d'ici le reconnaissant sourire de la reine du foyer. Emue de surprise heureuse, elle en oublie son raccommodage sous les rayons de la lampe. Comment ? « Il » ne sort pas ce soir ! « Il » reste à la maison ! C'est que les reines du foyer n'en sont, si souvent, que les cendrillons solitaires ! Ainsi vouées à l'isolement perpétuel, elles perdent courage et ne prennent plus la peine d'embellir un intérieur continuellement déserté. Et cependant, pour peu qu'elle se sente appuyée par le compagnon de son existence, quelle n'est pas la puissance d'une mère de famille au milieu des siens ? Elle règne sur eux sans limites. Elle corrige avec fermeté, mais avec douceur, sachant allier l'indulgence avec l'accomplissement du devoir. Gardienne vigilante de l'honneur domestique, elle s'applique à préserver ses fils et ses filles des séductions et des dangers d'une société perverse et viciée. Ses filles, par leur simplicité, leur modestie, par le goût des choses élevées et sérieuses qu'elle a su leur inculquer, sont la parure la plus belle et la plus gracieuse de son foyer.

Mais alors, me direz-vous, vous faites de la famille un véritable sanctuaire. C'est bien ainsi que je l'entends : un sanctuaire discret et fermé, le seul où puissent se former et s'épanouir les nobles et mâles vertus, les vertus qui préparent les bons chrétiens et les citoyens utiles, un sanctuaire où la journée se termine par la prière en commun, un sanctuaire silencieux et recueilli où les cœurs purs et généreux entendent l'appel qui procure à l'Eglise catholique les prêtres dont elle a un pressant et immense besoin.

Les Romains du temps des Césars ne croyaient plus à grand'chose. Il y avait beau temps qu'ils désertaient les temples où les divinités, solitaires sur leurs socles de marbre, ne les voyaient plus venir déposer à leurs pieds des offrandes et des prières. Ils se riaient de leurs dieux, comme le sceptique de nos jours se rit de notre Dieu. Cependant, malgré leur incrédulité croissante, ils avaient compris qu'il était nécessaire d'opposer une digue à la corruption des mœurs s'ils ne voulaient pas voir, dans un proche avenir, l'immense empire se désagréger et crouler sous la ruée des Barbares. C'est pour cela qu'un obscur instinct de conservation leur inspirait le maintien de l'institution de la famille et ils symbolisaient leur attachement au foyer par l'entretien, sur l'autel des dieux domestiques, d'un feu qui devait ne jamais s'éteindre.

Voici que, à notre tour, nous avons à veiller sur ce feu sacré. Que si jamais nous nous apercevons qu'il faiblit, hâtons-nous de nous agenouiller dans la cendre et, pieusement, soufflons dessus pour le ranimer, nous souvenant du beau vers de Corneille : « Un foyer qui s'éteint, c'est un culte qui meurt. »

Georges Favre.

La campagne électorale anglaise

Londres, 17 octobre.

Il est probable que 43 candidats reviendront à la Chambre sans lutte électorale. L'année dernière, il y en avait 50, dont 35 conservateurs. Cette année, on prévoit que 26 conservateurs, 8 libéraux, 8 travaillistes et un indépendant seront considérés comme élus, faute de concurrence. La liste provisoire des candidats montre que, dans 320 arrondissements, 2 candidats sont en présence. Dans 33 arrondissements, dans lesquels les travaillistes triomphèrent l'année dernière, les libéraux ne présentent pas de candidat et, dans 11 autres arrondissements, les conservateurs renoncent, en faveur des libéraux, à poser des candidatures.

Londres, 17 octobre.

M. Baldwin a quitté Londres et est parti pour l'ouest de l'Angleterre où il doit faire une tournée de conférences.

Londres, 18 octobre.

M. Macdonald a quitté Birmingham hier matin, vendredi, et a commencé son voyage dans le sud du Pays de Galles. En cours de route, il a dû dire à ses partisans qui voulaient l'entendre qu'il ne pouvait plus parler, étant tout enroué à la suite de ses nombreux discours. M. Macdonald a atteint hier soir son arrondissement électoral d'Aberavon, dans le sud du Pays de Galles, où il séjournera jusqu'au 29 octobre, jour des élections. On admet dans les milieux mêmes du Labour Party qu'il doit lutter vivement pour son siège. La dernière fois, il avait les libéraux et les conservateurs comme adversaires et il avait obtenu 14,300 voix, alors que 16,439 voix allaient à ses concurrents. Cette fois-ci, M. Macdonald ne se trouvera avoir affaire qu'à un libéral, car les conversateurs appuient les libéraux. Un facteur qui pourrait être défavorable à M. Macdonald dans ce district minier est le fait que les mineurs craignent d'être lésés par les livraisons de charbon allemand sur la base du plan Dawes.

La guerre de Chine

Canton, 17 octobre.

(Reuter). — La défaite du corps de volontaires qui a été battu est due en grande partie à une explosion qui a détruit plusieurs milliers de bâtiments. On ignore actuellement le nombre des tués et des blessés. Les civils irrités ont frappé les soldats à coups de sabre et de couteau. Plusieurs soldats pris en train de piller ont été décapités sur-le-champ.

Pékin, 17 octobre.

(Havas.) — Un communiqué officiel annonce que les troupes de Tchang-Tso-Lin ont été repoussées au delà de la Grande Muraille.

Pékin, 18 octobre.

(Havas.) — Un communiqué annonce qu'un violent combat se poursuit sur le front Chan-Haï-Kouan où les troupes de Tchang-Tso-Lin essayent sans succès d'occuper Chan-Haï-Kouan.

Changhaï, 18 octobre.

(Havas.) — Le corps diplomatique de Pékin a donné aux autorités de Changhaï l'instruction de déporter Hsushutseng qui sera probablement envoyé au Japon. La situation est calme à Changhaï.

LA PERSÉCUTION RELIGIEUSE
en France

De la *Croix* de Paris :

Le ministre français de l'Intérieur, M. Chautemps, a révélé, le 5 octobre, que les inquisiteurs du cartel avaient été lancés contre toutes les maisons religieuses. Sournoise et cynique, l'inquisition continue. Dans la Haute-Vienne, un délégué préfectoral a été muni d'un papier émanant de M. Chautemps et prescrivant aux préfets de le renseigner d'urgence sur l'activité des Congrégations établies dans leur département.

A Limoges, l'inquisiteur a visité le couvent de la Providence, boulevard de la Cité, où sont élevées de petites orphelines. La supérieure put lui présenter une autorisation signée de Malvy. De là, le triste personnage s'en est allé chez les Sœurs du Saint-Sauveur, qui visitent et soignent les pauvres, chez les religieuses du Carmel et de la Visitation et chez les Petites-Sœurs des pauvres. En cette dernière maison, le délégué gouvernemental reçut cette jolie réponse à sa perpétuelle question : Etes-vous approuvées ?

« Monsieur, je ne saurais vous dire. Ce que je sais seulement, c'est que nos pauvres gens approuvent toujours quand nous leur faisons du bien. »

* * *

A Bourbon-l'Archambault (Allier), les Sœurs de Saint-Vincent de Paul administrent l'asile Saint-Joseph. Les vieillards et les infirmes y reçoivent gratuitement ou contre une pension très modique les soins les plus dévoués. Pour leur venir en aide, un bienfaiteur leur légua le prix d'une propriété ; mais, sans respect pour la volonté des morts, le ministère de l'Intérieur refusa l'affectation de cette somme « attendu que cet établissement a fait l'objet d'une décision de refus d'autorisation du 4 juillet 1914, notifiée à la supérieure, le 18 du même mois, et que la décision générale de sursis du 2 août 1914 a permis le maintien provisoire de l'établissement dont la demande ne demeure pas moins rejetée, et que ce sursis aurait dû être mis à profit pour la liquidation de l'établissement, afin que la fermeture puisse s'opérer sans difficulté ni conséquences onéreuses pour la commune, et qu'il ne saurait actuellement être prolongé ».

La majorité des habitants ont signé une pétition pour le maintien de leurs bienfaitrices ; le conseil municipal le demande à l'unanimité.

Si les Sœurs qui vouent leur vie entière au soin des vieillards ne trouvent pas grâce devant la bande radicale-socialiste, et si leur bienfaisance même devient un crime au regard de ces prétendus amis des pauvres, il ne reste plus qu'à s'organiser et à se défendre.

* * *

M. Gaston Roques, ancien député, maire de Pradinas (Aveyron), communique les documents suivants qui montrent que l'inquisition annoncée par M. Chautemps, dans son discours de Tours, est officiellement commencée dans l'Aveyron :

« Rodez, 8 octobre 1924.

« *Le préfet de l'Aveyron,*
à M. le maire, à Pradinas.

« Conformément aux instructions de M. le ministre de l'Intérieur, j'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien me fournir pour chacun des établissements congréganistes d'hommes et de femmes situés dans votre commune les renseignements qui font l'objet du questionnaire ci-joint.

« Je vous serais obligé de me retourner ce questionnaire dûment rempli le plus tôt possible.

« *Le vice-président*
du Conseil de préfecture,
faisant fonctions de préfet,
BÉRALDY. »

Commune de...

1° Nom et adresse (rue et n°) de l'établissement ;

2° Nom et adresse des personnes propriétaires de l'immeuble dans lequel l'établissement est situé ;

3° Nom de la Congrégation dont relève l'établissement ;

4° Cette Congrégation est-elle autorisée (indiquer la date d'autorisation), ou en instance d'autorisation, ou irrégulière ?

5° L'établissement est-il lui-même autorisé (donner la date), en instance d'autorisation ou irrégulier ?

6° Nombre de personnes composant l'établissement ;

6° Nature de l'établissement (indiquer s'il est d'ordre contemplatif, hospitalier, prédicant, enseignant, missionnaire, etc.) ;

8° But poursuivi par l'établissement ;

9° Est-il conforme aux statuts de la Congrégation ?

10° S'il s'agit d'un orphelinat, spécifier s'il se borne à donner l'enseignement ménager ou un enseignement plus étendu.

A cette lettre et à ce questionnaire, M. Roques a fait cette belle réponse :

Mairie de Pradinas
(Aveyron)

Monsieur le préfet,

J'ai l'honneur de vous accuser réception du questionnaire relatif aux établissements congréganistes pouvant se trouver dans ma commune, questionnaire que vous m'adressez par ordre du ministère de l'Intérieur.

Par ce document il m'est demandé de commettre un acte de délation contre des Français qui se dévouent au bien public en maintenant chez les jeunes générations les traditions ancestrales auxquelles les populations du Rouergue sont particulièrement attachées.

Je vous informe que, quelles qu'en puissent être les conséquences, le maire de Pradinas, profondément dévoué à la défense de toutes les libertés, ne répondra pas à ce questionnaire, car il considère qu'il n'entre pas dans ses attributions de fournir à un parti politique un motif d'exploitation des bas sentiments qui animent certains de nos concitoyens.

Le maire de Pradinas :
J. ROQUES.

* * *

L'image souriante et douce de la bienheureuse Thérèse de l'Enfant-Jésus n'a pas arrêté l'inquisition radicale. La France qui tout entière vénère avec une tendresse pieuse la vierge aux miracles, l'étranger qui lui donne le doux nom de « Petite Fleur », l'univers apprendra avec stupeur et colère que, mardi 15 octobre, jour de la fête de sainte Thérèse, la grande sainte Thérèse d'Espagne, le commissaire de police s'est présenté au Carmel de Lisieux pour poser aux religieuses le questionnaire connu, prélude de la prison, de l'amende et de l'exil. Après cette honteuse besogne, le commissaire s'en est allé dans les autres communautés de la ville continuer son inquisition.

Les catholiques français réclament la liberté comme en Amérique

De M. Georges Goyau, dans le *Figaro* :

Il y a deux ans, sous la pression de l'étrange association qui s'appelle « Ku-Klux-Klan », les électeurs de l'Etat d'Orégon, par cent quinze mille voix contre cent trois mille, rendirent obligatoires pour tous les enfants, à dater de 1926, les écoles publiques entretenues par l'Etat. C'était le coup de mort pour les écoles privées et paroissiales.

Mais c'était la loi... Le peuple avait voté !

Une société protestante et une congrégation catholique, qui possédaient des écoles, n'acceptèrent pas d'être ainsi déchues du droit d'enseigner. Elles firent appel aux tribunaux, contre la loi.

Car il y a dans la constitution américaine une magnifique singularité ; les tribunaux ont le droit de se prononcer sur l' « inconstitutionnalité » des lois ; et Tocqueville admirait fort cette prérogative, « une des plus puissantes barrières, disait-il, qu'on ait élevées contre la tyrannie des assemblées politiques ».

C'est ainsi qu'en janvier dernier, devant la Cour fédérale de première instance de l'Etat d'Orégon, correctement saisie d'une réclamation protestante et d'une réclamation catholique, on vit comparaître en accusée, — cela ne se voit, jusqu'ici, qu'en Amérique — cette auguste personne : la loi !

Celui qui plaidait contre l'accusée, sir William Guthrie, est bien connu, à New-York et ailleurs, comme un actif ami de la France : lorsque, il y a quelques mois, une délégation du barreau de New-York vint rendre visite au barreau de Paris, sir William Guthrie était là.

Il nous raconte, au dernier numéro du *Correspondant*, comment fut gagné, devant la Cour fédérale, le procès de la liberté contre la loi.

Le juge déclara que le droit immémorial, pour les écoles privées et paroissiales, de donner l'enseignement élémentaire, doit être regardé comme naturel et inné ; que ce droit est une « propriété » de ceux qui enseignent, propriété pareillement respectable, soit qu'elle appartienne à des individus, soit qu'elle appartienne à des groupements ; que le fameux « Quatorzième amendement », introduit il y aura bientôt soixante ans dans la constitution américaine, défend à tout Etat de priver personne de sa vie, de sa liberté, de sa propriété, sans un dû procès légal », et que cette liberté, sous prétexte d'intérêt public, ne peut être entravée par aucun acte législatif arbitraire.

En conséquence, et conformément à un jugement de la Cour suprême, qui avait invalidé, comme abusives, les lois de vingt-deux Etats interdisant l'emploi des langues étrangères dans l'enseignement des jeunes enfants, la Cour fédérale de première instance de l'Etat d'Orégon proclamait inconstitutionnelle, parce qu'en conflit direct avec la garantie de liberté incorporée dans la constitution nationale, la loi votée, dans cet Etat, par la majorité des électeurs.

L'Etat d'Orégon a fait appel à la Cour suprême, et sir William Guthrie a le ferme espoir d'être une seconde fois vainqueur, devant cette juridiction souveraine.

Ainsi sont traitées, en Amérique, les lois qui lèsent des libertés légitimes, même lorsqu'elles sont édictées, immédiatement, directement, par un plébiscite populaire. Le culte des droits de l'homme — de ces droits qu'en France l'instituteur laïc affiche en son école, et qui sont violés, pourtant, par la fermeture de l'école congréganiste voisine — est en Amérique un culte sincère : des tribunaux sont là pour le faire respecter, et pour signifier aux électeurs qu'il y a des droits primordiaux auxquels aucune loi ne peut porter atteinte. Le triomphe juridique remporté par sir William Guthrie atteste à la souveraineté populaire qu'elle a des limites.

CALENDRIER

Dimanche 19 octobre

XIX^me^ APRÈS LA PENTECOTE

Saint PIERRE D'ALCANTARA, confesseur

Frère mineur, saint Pierre d'Alcantara fut le conseiller de la réformatrice du Carmel, sainte Thérèse, et réforma lui-même son propre Ordre ; il fut l'un des plus austères pénitents que l'Eglise ait connu († 1562).

Lundi 20 octobre

Saint JEAN DE KENTY, confesseur

Saint Jean de Kenty, gloire de la Pologne, professa à l'université de Cracovie, puis exerça le ministère paroissial († 1473).

Le litige gréco-turc

Constantinople, 13 octobre.

L'échange des populations entre la Grèce et la Turquie est sur le point de prendre fin. Il serait déjà terminé si un conflit n'avait pas surgi à propos de l'échange des Grecs de Constantinople. Aux termes de la convention turco-hellénique de Lausanne concernant l'échange entre les deux pays, il a été stipulé que les Grecs de Constantinople, établis en cette ville ayant le mois d'octobre 1918, seraient exemptés de l'échange et pourraient continuer à séjourner à Constantinople, en qualité de citoyens turcs jouissant de la plénitude de leurs droits civiques. De son côté, la Grèce s'engageait à conserver en Thrace occidentale les Turcs musulmans de cette contrée, avec tous les avantages inhérents à la qualité de citoyen hellène.

Une commission internationale mixte fut instituée pour présider aux formalités d'échange et pour dresser la liste des biens immeubles abandonnés de part et d'autre et qui doivent faire plus tard l'objet d'un règlement de compte, par compensation, entre les deux gouvernements. Naturellement, la Grèce et la Turquie sont représentées au sein de cette commission qui, à son tour, a formé plusieurs sous-commissions pour s'occuper des détails et de l'application des décisions prises par la commission centrale, laquelle est placée sous la présidence d'un délégué neutre, qui, présentement, est le général espagnol Mauricio de Larra.

Les Grecs échangeables de Constantinople, c'est-à-dire ceux qui sont arrivés en cette ville après 1918, auraient dû être envoyés en Grèce jusqu'à fin septembre. Effectivement, le plus grand nombre d'entre eux sont partis depuis quelque temps, ayant reçu des passeports définitifs avec la mention « retour interdit ». Tout allait pour le mieux, lorsque les délégués turcs soulevèrent une question d'interprétation assez complexe.

Ni plus ni moins, ils contestèrent la signification absolue du terme « établi », déclarant que tous les Grecs se trouvant à Constantinople, avant ou depuis 1918, devraient quitter la ville, à moins qu'ils n'eussent fait une déclaration officielle de séjour à la mairie de leur arrondissement.

De droit international privé, une personne ne peut être considérée comme établie dans une ville qu'après une déclaration de domicile légal. C'est la théorie que les délégués turcs ont soutenue et défendent encore. A l'appui de leurs arguments, ils invoquent les lois et règlements d'administration publique en vigueur sous le gouvernement de la Porte. Ces lois et règlements ont, en effet, existé, mais n'ont jamais été mis en application dans la pratique.

Jusqu'en 1915, aucun Turc ou étranger n'a été tenu d'accomplir les formalités prescrites. Ce n'est qu'à partir de 1915, pour les nécessités du service militaire, que les autorités locales ont procédé à l'enregistrement de la population. Cet enregistrement eût suffi à attribuer la qualité de bourgeois aux habitants de Constantinople. Cependant, les délégués turcs contestent cet argument, soutenant que l'intention ne vaut pas l'acte et que les Grecs qui ont négligé de faire une déclaration formelle de domicile légal devront nécessairement être échangés. La convention relative de Lausanne parle d' « établissement », ce que les délégués neutres considèrent comme signifiant que se trouvent visés les Grecs « se trouvant à Constantinople avant 1918 », conformément aux procès-verbaux des séances de la commission des minorités de la conférence de Lausanne.

Comme les délégués neutres s'étaient à peu près prononcés en faveur de la thèse hellénique, le président de la délégation turque à la commission mixte démissionna après une explication assez violente avec les délégués grecs. Sur les instances de son gouvernement, il reprit la présidence de la délégation turque, mais démissionna de nouveau lorsqu'il se rendit compte que les délégués neutres avaient maintenu leur point de vue.

Pour le moment, la commission mixte a suspendu ses séances et le conflit reste au point mort.

Les Turcs repoussent toutes les solutions qui ont été proposées, leur intention étant de faire éloigner de Constantinople le plus de Grecs possible. L'interprétation du terme « établi » est donc d'une importance capitale pour les Grecs de Byzance. Si les délégués turcs parviennent à faire prévaloir leur point de vue, plus de cent mille Grecs devront quitter Constantinople. Dans le cas contraire, environ vingt mille Grecs seront obligés d'abandonner leurs foyers ; parmi ceux-là, environ sept mille sont déjà partis de leur plein gré.

Les journaux turcs emploient contre les Grecs un langage d'une extrême violence. Sans euphémisme, ils leur font entendre que, dans le cas où ils parviendraient légalement à pouvoir rester à Constantinople, on saura bien les faire déguerpir par des moyens dont les Turcs ont le secret. Comme on le voit, la menace n'est guère déguisée. Dans certains milieux grecs, on laisse entendre que, dans le cas où les Grecs de Constantinople seraient obligés de quitter la ville, le gouvernement hellénique n'hésiterait pas à renvoyer en Turquie les Turcs de la Thrace occidentale, qui seraient environ deux cent mille.

Plus de trois cent quatre-vingt mille Turcs de Grèce ont déjà été envoyés en Turquie. Leur installation dans les provinces laisserait plutôt à désirer. Les privations et les épidémies ont causé bien des morts parmi eux. Depuis l'exode des Grecs et des Arméniens, les médecins et les pharmaciens sont rares en Anatolie. On a proposé à des médecins turcs de Stamboul des traitements fabuleux pour les engager à se rendre et à s'installer en Anatolie. Mais personne n'a bougé. On meurt là-bas faute de traitement et de remèdes. Il en est de même dans les autres domaines de l'activité économique. Des ouvriers expérimentés n'existent plus pour relever le pays de ses ruines. On assure que de nombreux ouvriers allemands seront envoyés en Anatolie. D'autre part, des entrepreneurs turcs se sont rendus en Bulgarie pour engager des ouvriers. Il ne faut pas oublier que, il y a quelques mois, le gouvernement d'Angora a refusé de recevoir des ouvriers italiens qui s'offraient pour la reconstruction de l'Anatolie. On craint les Italiens bien plus que les Grecs, en raison des visées de M. Mussolini en Asie mineure. Mais, en attendant que les Turcs soient à même de *faire da se*, l'Anatolie périclite. A en croire certains journaux turcs, la disette menacerait plusieurs vilayets, et l'arrivée des Turcs de Grèce réintégrés aurait aggravé la situation.

Réunion du Conseil à Paris

Paris, 18 octobre.

(Havas.) — Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis hier matin, vendredi, à l'Elysée, sous la présidence de M. Gaston Doumergue.

Tous les membres du gouvernement assisteront autour du président de la République aux obsèques d'Anatole France. M. François-Albert, ministre de l'Instruction publique, a été délégué pour prendre la parole au nom du gouvernement.

M. Clémentel, ministre des finances, a exposé au conseil le mécanisme de la revision des traitements des fonctionnaires qui a pour résultat, sans porter atteinte à l'équilibre du budget, d'attribuer à chaque fonctionnaire ou employé donnant à l'Etat une journée complète de travail un traitement minimum de 6,000 francs avec une progression équitable permettant la juste rémunération de tous les services. Le conseil a approuvé ce projet et a arrêté, en outre, les conditions dans lesquelles se poursuivra l'étude de la revision des soldes militaires ainsi que la revision du nombre des fonctionnaires et la réorganisation des heures de travail.

Le conseil a fixé la rentrée des Chambres, à mardi 4 novembre.

Sur proposition du ministre de l'agriculture, le conseil a décidé la constitution d'un office public pour le ravitaillement de la France en farine et en céréales panifiables.

Le ministre de la guerre a fait approuver par le conseil diverses nominations.

Le ministère allemand et les partis

Berlin, 18 octobre.

(Wolff.) — A la suite de l'impossibilité d'arriver, par la voie des pourparlers avec les groupes du Reichstag, à l'élargissement devenu nécessaire au gouvernement du Reich, le chancelier a reçu, hier vendredi, après avoir délibéré avec les ministres du Reich, les mandataires du parti populaire national allemand en vue d'engager des pourparlers sur l'entrée de membres du parti national allemand dans le gouvernement.

Berlin, 18 octobre.

(Wolff.) — Après la réception des délégués nationaux allemands par le chancelier du Reich, le groupe national-allemand du Reichstag s'est réuni pour de nouvelles délibérations, qui n'ont pas encore provoqué de décisions déterminées à communiquer au chancelier du Reich, bien que ces délibérations se fussent prolongées tard dans la nuit. On prétend, dans les milieux parlementaires, que les nationaux allemands présenteront, ce matin, samedi, au chancelier, des décisions formelles de leur parti.

Dans les couloirs du Reichstag, on dit, à ce sujet, que le chancelier du Reich a dû accorder quatre sièges dans le cabinet aux nationaux allemands. Les députés au Reichstag Hergt et Leopold, le député à la Diète von Kries et le comte von Gayl sont désignés comme futurs ministres nationaux-allemands. En considération de la décision renouvelée hier vendredi du groupe démocratique de ne pas permettre à un démocrate de siéger dans un cabinet dans lequel les nationaux-allemands jouiraient d'une forte influence, des efforts sont faits pour que le ministre du Reich Gessler demeure néanmoins à son poste. M. Gessler lui-même a déclaré qu'il observerait une stricte discipline de parti.

(D'après ces dépêches, le courant qui, dans les rangs du Centre catholique, est favorable à la collaboration des nationalistes l'a emporté sur le courant contraire, qui poussait à une solution de la crise au moyen de nouvelles élections.)

Pour la navigation fluviale

On nous écrit de Lugano, le 17 :

Le comité italo-suisse pour la navigation intérieure, réuni à Lugano, a voté un ordre du jour affirmant à nouveau la grande importance qu'aura, pour la Suisse et l'Italie, la création d'une ligne de communications internationales mixtes (par chemin de fer et par voie d'eau) du Rhin au lac des Quatre-Cantons, et du lac Majeur à Milan, à l'Adriatique et, avec un embranchement par Turin, à la mer Tyrrhénienne. Il a décidé d'intensifier son action en vue du prompt accomplissement du programme adopté en septembre 1923.

LA SEMAINE PARLEMENTAIRE

On nous écrit de Berne :

La session des Chambres fédérales a été close hier vendredi sans que la discussion en détail du nouveau code militaire eût pu être poussée plus loin que l'article 39. On espérait arriver jusqu'à l'article 60, qui termine la partie générale du projet. Si le débat sur l'entrée en matière a été plus bref qu'on ne pouvait craindre, la discussion de l'un ou l'autre article s'est prolongée de façon inattendue. Toutefois, un seul point a offert un intérêt plus que juridique : la question de la peine de mort.

Les adversaires et les partisans de la peine de mort avaient conclu une trêve. Il avait été convenu qu'on se disputerait sérieusement seulement au moment, encore lointain, où le code pénal ordinaire viendrait devant les Chambres. Cette entente pacifique n'a pas empêché qu'un débat improvisé et assez superficiel ne vînt se greffer sur l'article du code militaire qui prévoit la peine de mort pour certains crimes en temps de guerre. Seuls, les socialistes firent une charge à fond contre cet article ; mais ils furent battus par 111 voix contre 46, cinq députés des partis bourgeois s'étant unis aux 41 députés socialistes et communistes.

Cependant, une légère divergence entre le Conseil des Etats et la commission du Conseil national a amené un vote qui a trahi des tendances opposées dans la question de la suppression ou du maintien de la peine de mort dans le futur code pénal ordinaire. C'est par 81 voix contre 61 que la Chambre a refusé d'adhérer au Conseil des Etats, qui avait, en se plaçant sur le terrain constitutionnel, biffé la phrase disant que la peine de mort n'est applicable qu'en temps de guerre. La majorité de la commission n'ait que cette phrase eût une importance quelconque au point de vue du règlement final de la question et il est probable que l'un ou l'autre député qui ont voté pour le maintien de la phrase ne refuseront pas d'admettre la peine de mort dans le code pénal suisse. Toutefois, la votation a été une rencontre d'avant-garde et elle fait présumer une majorité parlementaire hostile à la peine de mort. Dans le corps électoral, ce sera l'inverse.

Trois questions assez piquantes sont venues assaisonner le menu un peu aride de la semaine. L'affaire dite des juges fédéraux était la plus délicate. Grâce à la réserve absolue que le Conseil fédéral s'est imposée, en se bornant à porter à la connaissance du Conseil national les faits et les appréciations des deux camps du Tribunal fédéral, on a évité un débat à bâtons rompus ; toute la question a été renvoyée, sur la proposition du chef du groupe catholique, à la commission de gestion, qui se réunira le 2 novembre à Lausanne même, pour examiner la situation et chercher la solution du problème.

Il s'agit, on le sait, du fait que des membres du Tribunal fédéral ont accepté des fonctions de juges arbitres dans la liquidation des affaires pendantes entre les Etats ci-devant belligérants. Des critiques très acerbes se sont fait jour à ce sujet. Le fait que les deux juges visés par ces critiques appartiennent à la minorité politique et linguistique ; que les attaques ont été lancées sous un prudent anonymat ; que certains journaux, enfin, ont montré le bout de l'oreille en soulevant à ce propos la question de la neutralité parce qu'il s'agit des traités de Versailles, tout cela n'a pas contribué, on le comprend, à simplifier le problème. L'attitude du Tribunal fédéral, qui s'est divisé et qui a fait parvenir aux Chambres un mémoire contenant les raisons pour et contre, a achevé de compliquer cette affaire désagréable. C'est une boîte à surprises et il n'y a rien de bon à attendre de cette querelle.

Une autre alerte qui, elle, s'est terminée paisiblement, c'est l'affaire du dépassement de crédit dans la transformation du Bernerhof, devenu le ministère des finances et des douanes de la Confédération. Le devis des architectes officiels parlait de 450,000 francs, comme coût de l'adaptation de l'immeuble. On a dû dépenser 874,000 francs. L'essentiel, c'est que tout le monde doit reconnaître que l'affaire est bonne, que le nouveau palais fédéral se prête admirablement aux besoins bureaucratiques, que les travaux de transformation ont été bien faits et que jamais la Confédération n'aurait pu se procurer un immeuble nouvellement construit à un prix plus favorable que les 3,800,000 francs engagés dans l'ancien Bernerhof, toutes dépenses comprises. De nombreuses commissions, la commission de gestion, la commission des finances, la commission des douanes, ont visité minutieusement le nouveau bâtiment ; il y a eu unanimité pour reconnaître la parfaite réussite de l'opération. M. Musy a eu la satisfaction d'entendre la commission des finances repousser les critiques malveillantes dirigées contre sa personne et le reproche d'avoir fait du luxe dans l'installation de son bureau personnel. Les crédits supplémentaires ont été votés sans opposition.

Le chef du département des finances et des douanes a été moins favorisé dans la question du relèvement du droit d'entrée sur la benzine. Une opposition tenace a réussi à faire sombrer, par 75 voix contre 65, la proposition d'approuver la décision du Conseil fédéral portant le droit d'entrée de 15 à 20 francs.

Cette opposition mérite qu'on la considère d'un peu près. Elle est composée d'une quarantaine de socialistes qui ont voulu jouer un tour à M. Musy et empêcher une ressource nouvelle pour la Confédération ; de députés du Centre libéral qui entendaient défendre la constitution ; de représentants de l'industrie, qui craignaient une charge fis-

cale nouvelle, et enfin d'une vingtaine de députés qui ont profité de l'occasion pour se faire de la popularité auprès des automobilistes.

On sait que le Conseil fédéral avait promis de mettre de côté 5 francs sur 20, afin de les verser aux cantons. C'était une subvention annuelle de cinq millions de francs assurée aux cantons, qui ont des charges énormes à supporter pour l'entretien des routes.

MM. Baumberger et Calame ont exposé avec d'excellents arguments les avantages de cette solution équitable. Le groupe catholique avait pris une décision unanime en faveur du rapport du Conseil fédéral. Si les catholiques, au moment du vote, avaient été 35 au lieu de 25 (le groupe compte 44 membres), la décision aurait été acquise en faveur du projet et des cantons. D'autant plus que deux députés catholiques, au milieu de l'agitation, ont voté, par erreur, contre, au lieu de pour ! La véritable majorité n'a été que de six voix.

La discipline est une grande vertu. Les socialistes la pratiquent d'une manière admirable et le succès leur donne raison. Ainsi, lors de cette votation, 40 députés socialistes sur 45 (deux communistes compris) étaient à leur poste. C'est ici le moment de constater que les cinq ou six députés catholiques qui professent des idées plus spécialement chrétiennes-sociales montrent une discipline et une cohésion vraiment dignes d'éloges : dans les votations délicates de cette session, ils étaient toujours là et ils ont voté sur toute la ligne dans un sens nettement national, soit dans l'affaire de la nouvelle organisation des troupes, soit lors des articles du code pénal, soit dans la votation sur le droit de la benzine.

Changement à l'ambassade de France

A BERNE

On nous écrit de Berne :

La Favorite, le très bel hôtel de l'ambassade française à Berne, va recevoir un nouveau maître.

M. Allizé se retire de la carrière. Arrivé à Berne en 1919, il s'est efforcé, dans des circonstances délicates, de maintenir les bonnes relations entre la France et la Suisse. Son action a toujours été correcte et ce n'est pas sa faute si les circonstances ont amené la France à une politique qui a dû froisser les sentiments suisses. M. Allizé emporte les regrets et les bons souvenirs du gouvernement fédéral dans sa retraite. Diplomate de carrière, il avait du métier. Cette école se perd peu à peu. Malgré les critiques acerbes que les mécomptes de la guerre mondiale ont attirées aux diplomates professionnels, il reste que leur race a des qualités qu'il est difficile de remplacer.

Le nouvel ambassadeur est M. Jean Hennessy, député.

M. Jean Hennessy est une personnalité en vue du bloc radical-socialiste français. Grand industriel, il est à la tête d'une grosse fortune. Il en a fait usage, à ce qu'on dit, pour s'assurer, dans les grands journaux radicaux, l'*Œuvre* et le *Quotidien*, un soutien important. Dévoué au nouveau régime que les élections du mois de mai ont installé en France, M. Jean Hennessy pouvait aspirer à un poste de haut parage. Au point de vue des relations franco-suisses, sa nomination à l'ambassade de Berne aura sans doute d'heureux effets, car un agent diplomatique possédant une grande influence politique auprès de son gouvernement est, pour le gouvernement auprès duquel il est accrédité, un précieux collaborateur. M. Hennessy a été en 1923 délégué suppléant français à l'Assemblée de la Société des nations.

Berne, 17 octobre.

M. Allizé compte quitter Berne vers la fin de l'année. Il passera le prochain hiver dans le Midi. Il s'installera ensuite à Paris pour continuer à se consacrer jusqu'à nouvel ordre aux questions de politique extérieure qui ont été son unique préoccupation pendant les quarante années qu'il a appartenu à la diplomatie française.

La régie de l'alcool

Le Conseil fédéral soumet aux Chambres fédérales le budget d'exploitation de l'administration de l'alcool pour 1925. Les recettes s'élèvent à 11,524,000 fr., les dépenses à 6,274,000 fr. L'excédent des recettes de 5,250,000 fr. sera réparti comme suit : Aux cantons, 2,720,163 fr. ; pour combler les déficits de 1923 et 1924, 2.529,737 fr.

LA VIE ÉCONOMIQUE

Relations commerciales avec la Lettonie

Le consul de Suisse à Riga, M. Suter, se met à la disposition des industriels et commerçants suisses, le lundi, 27 octobre, au Bureau de renseignements pour l'achat et la vente de marchandises, à Zurich, rue de la Bourse, 10. Les demandes de renseignements peuvent être envoyées par écrit.

La pénurie de pommes de terre

La commission d'administration de l'Union suisse des sociétés de consommation a adressé une requête au Conseil fédéral demandant d'abroger momentanément le droit de douanes de 2 francs par 100 kg. sur les pommes de terre, la récolte indigène ayant été mauvaise et l'importation de quantités importantes de pommes de terre étant nécessaire. Cette mesure ne porterait nullement préjudice à l'agriculture, car les producteurs de pommes de terre pourront écouler leurs récoltes à bon prix sans le prélèvement de taxes douanières.

Nouvelles religieuses

A la cure de Saint-Maurice

M. le chanoine de Stockalper a donné sa démission de curé de Saint-Maurice. Les paroissiens regretteront certainement de perdre celui qui, pendant de si longues années, s'est dévoué pour eux.

Le successeur de M. le chanoine de Stockalper sera M. le chanoine Chambettaz, jusqu'ici curé de Vernayaz.

NÉCROLOGIE

Le doyen des bourgeois de Bellinzone

On nous écrit de Lugano, le 17 :

A la cérémonie de pose de la première pierre du nouvel hôtel de ville de Bellinzone, il y a quelques semaines, parmi les signataires du document en parchemin qui fut placé à l'intérieur de cette pierre, se trouvait le doyen des bourgeois de la ville : M. Bernhardin Nadi, qui, le 21 avril dernier, avait accompli sa quatre-vingt-dixième année.

La mort vient maintenant d'enlever ce citoyen qui était une des figures les plus caractéristiques de Bellinzone et dont les ancêtres avaient été les fondateurs de l'hôpital communal.

M. Bernhardin Nadi, ancien commerçant fort estimé, fondateur de la société des sous-officiers (il avait été fourrier dans l'artillerie), fit partie du conseil municipal. Il eut toujours le cœur et les mains ouvertes pour les œuvres de bienfaisance. En politique, il professait des opinions libérales, mais très modérées, et qu'il cherchait à allier à ses convictions religieuses. Il fut longtemps prieur de la confrérie principale de Bellinzone, celle de Saint-Roch.

M. l'avocat Pierre Gillioz

On annonce la mort, à Martigny, de M. l'avocat Pierre Gillioz, préposé aux poursuites du district de Martigny. Il était âgé de 72 ans. Il avait rempli pendant de longues années les fonctions de greffier du tribunal de Martigny.

Au Grand Conseil valaisan

La session d'automne du Grand Conseil du Valais s'ouvrira le 10 novembre.

FAITS DIVERS

ÉTRANGER

Grave accident d'autobus

L'autobus qui assure le service des voyageurs entre Constantine et Mila (Algérie) est tombé dans un ravin d'une hauteur de 15 mètres. Il y a eu 3 tués et de nombreux blessés. L'autobus est complètement détruit.

SUISSE

Un accident d'automobile

Un monteur électricien, nommé Albert Hopfengærtner, employé aux usines électriques de Zurich, qui, dans la nuit de jeudi à hier, contrôlait les réverbères dans le quartier du Zurich-Berg et qui avait pris place avec son neveu, âgé de 17 ans, dans une petite automobile, a été victime d'un grave accident. Un pneu de la machine ayant éclaté, la voiture fit panache. Hopfengærtner fut tué sur le coup et son neveu grièvement blessé. Le malheureux laisse une veuve et des enfants.

La fatale trottinette

Le jeune Pierre-Louis Riedo, 5 ans, fils de M. Riedo, du Café du Commerce, à Yverdon, s'amusant à rouler en trottinette sur les berges de la Thièle, a été précipité dans la rivière. Quand on l'a retiré, il avait cessé de vivre.

Tué à la montagne

Après plusieurs jours de recherches, on vient de découvrir au lieu dit la Jumelle, accroché à une paroi de rochers à 130 m. au-dessous du grand bisse de la Liène qui descend du Rawyl, un touriste bernois, M. Robert Fahrni, âgé de 27 ans, en séjour au sanatorium Victoria, à Montana, qui était parti mercredi matin pour faire une excursion au grand bisse. On pense qu'il est tombé de l'étroite planche du bisse. Il est resté accroché à un endroit inaccessible et dangereux. Il a dû être tué sur le coup.

Echos de partout

L'ÉTÉ REVENU

De Janot, dans le *Figaro* :

Branle-bas de combat dans les grandes maisons de couture parisiennes : il faut refaire, en une semaine, une collection d'été. Semblable bouleversement dans les agences de voyage et les offices de tourisme : il faut changer les itinéraires et les services des trains de luxe et des trains de plaisir. Dimanche dernier, à l'occasion du prix du Conseil municipal, et surtout du soleil anormal, on a déjeuné sur l'herbe au Bois de Boulogne. Dans une quinzaine, on ira cueillir les fraises au bois de Meudon ; dans un mois, la cerise à Montmorency. La saison de Deauville ouvrira le 15 décembre et, pour les soirées du réveillon, le smoking blanc sera de rigueur. Déjà, le Protocole se demande si, en raison des fortes chaleurs, les visites du corps diplomatique ne seront pas supprimées le jour de l'an.

MOT DE LA FIN

— Papa, quand est-ce l'automne ?

— On ne sait plus très bien si c'est en été ou en hiver.

NOUVELLES DE LA DERNIÈRE HEURE

Les difficultés ministérielles en Allemagne

Berlin, 18 octobre.

(Wolff.) — Dans un article sur les négociations en vue de résoudre la crise ministérielle, la *Gazette de Voss* relève qu'un gouvernement formé des nationaux allemands, des populistes, du Centre et du parti populaire bavarois, appuyé par le parti économique et l'union des paysans bavarois ne disposerait que d'une majorité, sur le papier, de 9 voix. Cela imposerait d'abord comme condition que les bancs de la coalition gouvernementale fussent occupés au complet et que tous les membres du parti de coalition votassent en bloc pour le gouvernement. L'abstention d'un petit groupe d'une douzaine de députés suffirait à faire tomber le gouvernement.

Il résulte de cette constatation que la décision des démocrates prend une importance extraordinaire pour la *Gazette de Voss* comme pour le *Tageblatt*.

Les démocrates peuvent tout au plus se prononcer en faveur d'une attitude bienveillante, mais ils ne peuvent nullement participer officiellement à cette coalition.

La Nouvelle-Zélande et l'Angleterre

Wellington (Nouvelle-Zélande), 18 octobre.

(Havas.) — Le premier ministre, M. Massey, a déclaré, hier, au Parlement, que celui-ci, de même que le peuple néo-zélandais, désapprouve la politique du gouvernement britannique en ce qui concerne l'abandon de la base de Singapour ; il désapprouve davantage encore, a ajouté M. Massey, l'attitude du gouvernement britannique relativement au traité russe. Les paroles de M. Massey ont été saluées par les applaudissements de l'assemblée.

La guerre de Chine

Changhaï, 18 octobre.

(Havas.) — La situation à Changhaï a empiré. Environ 5000 hommes armés de l'armée battue du Tché-Kiang, sans chef et mal nourris, se sont groupés et retranchés sur la ligne du chemin de fer à un quart de mille de la frontière nord-ouest de la concession internationale et ils refusent de se rendre. Ils se seraient livrés au pillage.

Interviewé par le correspondant spécial du *North China Daily News*, le gouverneur du Kiang-Sou a dit qu'ils leur avait fait des propositions de paix, qu'ils ont repoussées sachant qu'on hésiterait à les attaquer en raison du proche voisinage de la concession.

La prochaine session parlementaire italienne

Rome, 18 octobre.

Ces prochains jours, aura lieu, au palais Chigi, une conférence entre M. Mussolini, président du Conseil, et M. Rocco, président de la Chambre, pour l'élaboration de l'ordre du jour de la prochaine session parlementaire.

L'édition de *Rome du Popolo d'Italia* dit que Montecitorio est toujours très peu fréquenté et qu'on n'y voit que quelques députés de l'opposition. La convocation de la majorité parlementaire, qui comprend environ 400 députés, est fixée au 1er novembre. Elle s'occupera surtout des questions à l'ordre du jour et particulièrement du budget.

La Chambre discutera d'abord le budget des affaires étrangères. Les questions d'ordre intérieur qui intéressent la majorité seront aussi discutées.

On passera à la nomination de deux membres du comité en remplacement de MM. Sarocchi et Mattei-Gentili entrés au ministère.

Les journaux de l'opposition ne croient pas que, au sein de la majorité, l'union soit aussi complète que le prétendent les journaux du gouvernement. Les décisions prises par l'association des anciens combattants sont toujours l'objet de commentaires de la presse d'opposition, qui suit avec le plus grand intérêt le développement de la situation politique. Celle-ci, dit le *Corriere della Sera*, traverse actuellement une phase très délicate, car ceux qui furent jusqu'ici aux côtés du gouvernement ne peuvent s'en séparer tout d'un coup, de crainte d'éveiller les soupçons de ceux qui agissent simplement dans l'intérêt de l'opposition.

En réalité, écrit le *Corriere della Sera*, les anciens combattants, les mutilés de guerre et les libéraux nationaux, comme les démocrates, cherchent à ne plus participer au gouvernement, sans passer, pour le moment du moins, à l'opposition.

Rome, 18 octobre.

Le *Corriere della Sera* avait attribué à M. Salandra une déclaration selon laquelle l'ancien premier ministre aurait affirmé que l'opposition au gouvernement des différents groupes était justifiée. Or, dans une lettre au *Giornale d'Italia*, M. Salandra dément l'information des journaux de Milan.

De leur côté, les dirigeants de l'association des mutilés déclarent dénuée de fondement la nouvelle que les députés mutilés auraient l'intention de constituer un groupe parlementaire du Centre indépendant.

Victime d'une acrobatie aérienne

Los-Angeles (Etats-Unis), 18 octobre.

Un acteur de cinéma, Dick Kerwood, s'est tué, hier, pendant qu'il effectuait une acrobatie aérienne pour un film. Il était cramponné à une échelle qui pendait de l'avion lorsque, en passant au-dessus de montagnes se trouvant à proximité de Los-Angeles, il lâcha prise et s'écrasa sur le sol.

M. Mussolini et la Société des nations

Rome, 18 octobre.

(Stefani.) — M. Mussolini a reçu, hier après midi, les délégués italiens à l'assemblée de la Société des nations.

Les délégués firent à M. Mussolini un long exposé sur les travaux de Genève, notamment à l'égard du protocole d'arbitrage, de sécurité et de réduction des armements récemment adoptés par l'assemblée. M. Mussolini a voulu être complètement renseigné sur les discussions de Genève ainsi que sur la base, la portée et les clauses principales du protocole. Après les éclaircissements qui lui ont été fournis par les délégués, M. Mussolini s'est félicité de l'œuvre accomplie par la délégation italienne à Genève, mais il s'est réservé de prendre une décision.

D'Annunzio et M. Mussolini

Milan, 18 octobre.

On parle de démarches ayant pour but une entrevue de M. Mussolini avec M. d'Annunzio. C'est M. Mussolini qui aurait pris l'initiative de cette rencontre afin de gagner d'Annunzio au fascisme.

Le nouvel ambassadeur de France en Suisse

Paris, 18 octobre.

(Havas.) — Le *Journal* écrit au sujet de la nomination prochaine de M. Jean Hennessy à l'ambassade de Berne :

« Le député de la Charente va se trouver là sur un terrain qui ne lui est pas inconnu ; n'a-t-il pas participé aux travaux des assemblées de la Société des nations en 1920 comme conseiller technique et en 1921 comme délégué adjoint ? On sait le rôle brillant joué par M. Hennessy qui, dès 1913, présidait une ligue régionaliste. Ajoutons que le nouvel ambassadeur a gagné la croix de guerre. »

Pologne et Allemagne

Berlin, 18 octobre.

(Wolff.) — Un aéroplane polonais a jeté des feuilles volantes sur la ville de Beuthen. Ces feuilles volantes sont de la propagande en faveur de l'aviation polonaise et contiennent de « nombreuses injures » (?!!) à l'adresse de l'Allemagne. Les journaux annoncent que l'ambassadeur d'Allemagne a demandé des excuses pour cet incident provenant sans doute de malentendus.

La Société des nations et la Grèce

Athènes, 18 octobre.

M. Colben, directeur de la section des minorités de la Société des nations, est arrivé et a fait visite au ministre des affaires étrangères. Selon les journaux, il a demandé à connaître le point de vue de la Grèce au sujet de l'application du protocole sur la protection des minorités signé récemment à Genève. Le ministre a déclaré que la Grèce est prête à appliquer les dispositions du protocole à condition que d'autres Etats en fassent autant.

M. Colben donnera trois conférences sur l'œuvre de la Société des nations.

Un acteur se fait moine

Florence, 18 octobre.

On annonce de Viareggio que le célèbre acteur dramatique Annibal Ninchi a décidé de quitter le théâtre pour entrer dans l'ordre des Franciscains.

Drame de la folie

Paris, 18 octobre.

(Havas.) — On mande de New-York au *Journal* :

Une horrible tragédie a interrompu l'audience d'un tribunal de Buffalo, qui devait se prononcer, hier, sur un différend entre les divers membres d'une famille. Un fermier présent à l'audience et qui était sorti récemment d'un asile d'aliénés a été soudain pris d'une crise de folie furieuse. Il tua à coups de revolver sa belle-mère et sa fille, blessa sérieusement sa femme, un avocat et quatre autres personnes qui se trouvaient dans le prétoire. Profitant de la panique causée par les coups de feu, le fermier réussit à s'échapper.

SUISSE

Les élections genevoises

Genève, 18 octobre.

Le comité électoral du parti radical a décidé, pour l'élection au Conseil d'Etat, de porter trois candidats radicaux, deux socialistes et deux membres des partis de droite. La décision définitive appartient toutefois aux anciens du parti, qui avaient proposé de revendiquer quatre sièges au gouvernement.

L'assassin de Schattdorf

Altorf, 18 octobre.

Hier vendredi a comparu devant la cour criminelle Clément Bernet, menuisier, né en 1882 à Gommiswald (Saint-Gall), sans domicile fixe, qui a assassiné une jeune fille par laquelle il avait été surpris au moment de commettre un vol. Bernet a déjà subi une quinzaine d'années de prison pour divers délits. Une grande foule s'empresse devant la salle du tribunal. Le tribunal est présidé par M. Schillig, d'Altorf. Le procureur général, M. Muheim, réclame l'application de la peine de mort.

Le défenseur a fait état de la mauvaise éducation qui fut donnée à l'accusé. Bernet regrette son acte.

La dernière condamnation à mort par le glaive rendue dans le canton d'Uri fut celle d'un certain Zurfluh, qui avait tué une femme.

Le Tribunal a condamné Bernet à mort.

LA VENTE DE LA LIGNE DE LA FORKA

On nous écrit :

On annonce que la vente aux enchères de cette ligne est fixée au mois de décembre prochain. Nous allons donc être bientôt renseignés définitivement sur le sort qui sera fait à cette entreprise, intéressante malgré tout.

Nous croyons savoir que les chemins de fer rhétiques se chargeraient d'achever la ligne jusqu'à Andermatt et de l'exploiter, laissant à d'autres le soin d'exécuter la section Andermatt-Gletsch. L'Engadine serait ainsi directement raccordée à la ligne internationale du Saint-Gothard, ce qui contribuerait puissamment à intensifier le tourisme dans tout le canton des Grisons. L'abandon du tronçon Andermatt-Gletsch ne pourrait que porter préjudice aux stations du Valais et de la Suisse occidentale, en général. La réjouissante reprise du tourisme constatée depuis une année en Suisse laisse entrevoir qu'une telle ligne, reliant non seulement le Léman et le Valais au canton des Grisons, mais encore, par les Schœllenen, au lac des Quatre-Cantons et au Tessin à travers des contrées particulièrement pittoresques, est assurée d'un bel avenir, son exploitation pouvant s'organiser, dès lors, sur des bases financières incomparablement plus favorables. Pour toute la région du Léman et du Valais, il y aurait donc intérêt à ce que le rachat de cette ligne en assurât la complète remise sur pied. Le problème est posé ; il sera résolu avant la fin de l'année. La Suisse romande laissera-t-elle échapper une occasion unique d'attirer à elle un trafic qui peut devenir considérable dans un avenir pas très éloigné ?

Ne s'y trouvera-t-il personne pour entreprendre une œuvre pareille à celle que les Grisons sont disposés à réaliser ?

Le temps

Zurich, 18 octobre.

La mer de brouillard qui s'étend depuis quelques jours sur le plateau des Alpes au Jura s'est bien maintenue. Ce matin, samedi, le brouillard atteignait 900 à 1000 mètres. Plus haut, le ciel reste clair ; sur les hauteurs, la température est relativement douce. Au Righi, on compte 3 degrés, au Pilate, 1 degré, sous un ciel sans nuages.

SOCIÉTÉS DE FRIBOURG

Société suisse des contre-maîtres, section de Fribourg. — Demain soir, dimanche, 19 octobre, à 8 heures, au local : café Peier, 1er étage, loto. Invitation à tous les membres, amis et connaissances.

Société de tir militaire, Fribourg. — Demain dimanche, 19 octobre, de 9 h. à midi et dès 2 heures, tir annuel au stand des Neigles. Le soir, à 8 heures, au local, auberge des Tanneurs, grand loto, proclamation des résultats, distribution des prix, soirée familière réservée exclusivement aux membres de la société. Que chaque sociétaire se fasse un devoir et un plaisir d'y prendre part.

Le F.-C. Richemont-Daillettes rappelle à ses membres actifs, honoraires et passifs son loto de demain dimanche, 19 octobre, au café Beau-Site.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

18 octobre

BAROMÈTRE

Octobre	12	13	14	15	16	17	18	octobre
725,0								725,0
720,0								720,0
715,0								715,0
710,0								710,0
Moy.								Moy.
705,0								705,0
700,0								700,0
695,0								695,0
690,0								690,0

THERMOMÈTRE C.

Octobre	12	13	14	15	16	17	18	octobre
7 h. m.	4	5	3	5	4	0	0	7 h. m.
11 h. m.	15	16	14	7	12	9	4	11 h. m.
7 h. soir	9	9	8	6	8	7		7 h. soir

CHANGES A VUE

le 18 octobre, matin

	Achat	Vente
Paris	27 —	27 40
Londres (livre st.)	23 34	23 44
Allemagne (marc or)	1 22	1 26
Italie (lire)	22 65	22 85
Autriche (million)	72 75	74 75
Prague (couronne)	15 30	15 70
New-York (dollar)	5 16	5 26
Bruxelles	24 80	25 40
Madrid (pesetas)	69 50	70 50
Amsterdam (florin)	203 50	204 50
Budapest (million)	65 —	71 —

Rhumatisants et malades des nerfs

Guérison de douleurs articulaires prolongées

Mme Karoline Wohlgemuth, Sandwerk-Seewen (Soleure), écrit : « J'ai le plaisir de vous annoncer que par l'emploi du Togal j'ai été guérie du rhumatisme articulaire dont je souffrais depuis de longues semaines. » Togal est non seulement d'un effet excellent dans de vieux cas de rhumatismes, goutte et lumbago, mais aussi de toute sorte de douleurs des nerfs et de maux de tête, névralgie et d'insomnie. Le Togal excrète l'acide urique, le poison redoutable du corps humain, et procure ainsi d'excellents résultats aussi prompts que durables. Eprouvé dans les cliniques. Dans toutes les pharmacies. 7229

COMMERCE ET INDUSTRIE

Le rapport de l'Union suisse du commerce et de l'industrie sur l'état économique de la Suisse en 1923 vient de paraître [1]

C'est un gros volume de plus de 450 pages, qui débute par 34 pages de statistique : superficie de la Suisse, population, professions, forces hydrauliques, agriculture, fabriques, salaires, banques, trafic, douanes, impôts, etc. Le reste du volume est consacré à des rapports sur l'état de ces diverses industries ; c'est une revue complète de notre activité économique, qui est fort instructive.

Cueillons quelques renseignements, d'abord, dans la partie statistique de l'ouvrage :

Population

La superficie de la Suisse est de 41,298 km², dont 77,6 % de sol productif.

La population (3,880,320 habitants) a une densité de 94 habitants par km². La moyenne européenne est, croyons-nous, de 40.

L'accroissement annuel a été de 0,33 % entre 1910 et 1920 ; il avait été de 1,25 % entre 1900 et 1910 ; de 1,07 % entre 1888 et 1900.

L'accroissement, pendant la période 1910-1920, est revenu à l'allure ancienne de la période 1880-1888. Signe de la difficulté des temps !

La proportion des étrangers est de 10,4 % ; elle a baissé depuis la guerre de 4 %.

Le nombre proportionnel des décès va diminuant par l'effet des progrès de l'hygiène et l'amélioration des conditions de la vie ; il a été en 1922 12,9 par mille habitants (15 ‰ en 1910, 19 ‰ en 1900) ; mais le nombre proportionnel des naissances diminue aussi ; il a été en 1922 de 19,6 ‰ ; il était de 25 ‰ en en 1910, de 28 ‰ en 1900.

Professions

470,444 personnes sont maîtresses de leur condition, c'est-à-dire exercent une profession indépendante ; 1,230,000 personnes sont au service d'autrui : il y a 264,000 employés et 969,000 ouvriers.

Le nombre des personnes exerçant une profession à leur compte a augmenté de 85,000 entre 1910 et 1920 ; de 223,000 entre 1900 et 1910 ; de 245,000 entre 1888 et 1900.

Les dépenses pour occuper ou assister des chômeurs se sont élevées, depuis le début de la crise jusqu'à fin décembre 1923, à 491,736,000 fr. La Confédération a dépensé 276 ½ millions, les cantons et les communes, 198 millions, les chefs d'entreprises, 17 ½ millions.

Banques et épargne

Nos banques et caisses d'épargne, non compris la Banque nationale, avaient en 1922 2 milliards 344 millions de fonds propres et détenaient 12 milliards de fonds de tiers.

Leurs moyens liquides s'élevaient à 2 milliards et demi ; leurs autres avoirs, à 11 milliards 700 millions.

Leurs bénéfices nets ont fait une somme de 51 millions ; mais il y a eu pour 98 millions de dividendes versés, grâce à des prélèvements sur les fonds de réserve et à des annulations de capital.

Les frais d'administration se sont élevés à 149 millions, impôts compris ; les pertes et amortissements ont représenté 114 millions.

L'épargne représentait en 1918 un capital de 2 milliards 646 millions, soit 667 francs par habitant ou 962 fr. par carnet.

Assurances

Il y avait en 1923 80 sociétés d'assurance de toutes catégories ; elles ont encaissé 157 millions de francs et payé 75 millions.

Industrie, commerce et dividendes

Le nombre des sociétés anonymes était de 8227 ; leur capital, 5 milliards 623 millions. La catégorie la plus nombreuse est celle des sociétés commerciales : 5000 sociétés, avec un capital de plus de 3 milliards ; il est vrai que les banques rentrent dans cette rubrique (capital : 2 milliards 113 millions).

Les sociétés industrielles, au nombre de 2265, disposent d'un capital de 1 milliard 800 millions.

677 sociétés, sur 1538, ont payé en dividendes 159 millions, pour un capital de 2 milliards 126 millions. Dividende moyen : 7 ½.

Le groupe des sociétés industrielles a donné le plus fort dividende moyen : 7,87 % ; le groupe des sociétés commerciales a donné 7,62 % ; l'exploitation du sol et des forces naturelles (carrières, hydraulique, électricité, agriculture) a donné un rendement de 6,53 % ; les transports, 4,47 %.

Voici les industries les plus rémunératrices :

Electrotechnique, dividende moyen	12,85 %
Industrie chimique	9,35 %
Automobiles, wagons	9,33 %
Arts graphiques	8,84 %
Industrie textile	8,60 %

Trafic

La Suisse avait en 1922 5237 km. de voies ferrées, dont 3582 km. à voie normale.

Le parc roulant comptait 1333 locomotives à vapeur, 256 locomotives électriques, 396 automotrices, 4775 wagons à voyageurs et 23,000 wagons à marchandises.

Nos chemins de fer ont transporté 120 millions de voyageurs et 18 millions de tonnes de marchandises.

Recettes totales : 550 millions ; dépenses : 655 millions, y compris l'ancien solde passif de 130 millions. La situation s'est heureusement améliorée en 1923 ; le boni d'exploitation, qui n'avait été que de 41 millions en 1922, a été de 123 millions en 1923.

Le coefficient d'exploitation, soit la proportion des dépenses par rapport aux recettes, a varié entre 85 et 90 % de 1918 à 1922.

Le rendement net du capital a varié entre 0,8 et 2,34 % !

Les tramways suisses (502 km. de voie) ont transporté 174 millions de personnes et ont fait une recette de 41 millions pour une dépense de 36.

Les caisses de secours des chemins de fer ont un capital de 250 millions ; il était de 197 millions en 1918.

Importations et exportations

La statistique du commerce extérieur fournit les renseignements suivants :

	1922 En millions	1923 En millions
Importation	1,914	2.243
Exportation	1,761	1,760

Les pays d'où nous tirons le plus de marchandises sont : l'Allemagne (416 millions en 1923), la France (395), l'Italie (231), l'Angleterre (182) et l'Amérique du nord (177).

Ceux où nous importons le plus sont : l'Angleterre (363 millions), la France (214), l'Amérique du nord (209), l'Allemagne (123), l'Italie (100).

L'Angleterre et les Etats-Unis nous achètent donc plus que nous ne leur achetons ; la France, l'Italie et l'Allemagne nous fournissent plus que nous ne leur vendons.

Nos autres bons clients sont l'Autriche (61 millions d'exportation pour 31 d'importation), l'Espagne (64 pour 35), le Japon (61 pour 9), l'Inde (47 pour 25).

La Belgique nous vend pour 94 millions de marchandises et nous en achète pour 43.

Le 38 % des importations de la Suisse est constitué par des matières premières industrielles et agricoles (produits textiles, houille, métaux, engrais, fourrages) ; le 33 %, par des produits fabriqués (tissus, fers, produits chimiques, etc.) ; le 28 %, par des denrées alimentaires (blé, vin, sucre, beurre, bétail, etc.).

Le 82 % de notre exportation consiste en produits manufacturés (tissus, broderies, horlogerie et machines) ; le 8 %, en produits alimentaires (fromage, lait condensé, chocolat) ; le 9 % en matières premières (métaux précieux, soie, laine).

Le produit importé le plus lourdement frappé est la bière (72 % de la valeur) ; puis vient le vin (56 %) ; puis les reliures et cartonnages (45 %) ; le tabac (39 %) ; le papier et les livres (24 %).

[1] En vente au prix de 9 francs au Secrétariat de l'Union suisse du Commerce et de l'Industrie, à Zurich (Bœrsenstrasse, 15).

FRIBOURG

En l'honneur de Sienkiewicz

Le consulat de Pologne à Berne a informé l'Université que le corps du grand écrivain polonais Henri Sienkiewicz, qui était enterré à Vevey et qui sera rapatrié, passera en gare de Fribourg mardi, 21 octobre, avec le train de 9 h. 40.

Le Recteur de l'Université, R. P. de Munnynck, *et de nombreuses délégations universitaires*, se rendront à la gare pour y saluer la dépouille mortelle du grand romancier. Une couronne, avec les hommages des étudiants de notre Université, sera déposée sur le cercueil.

Etudiants suisses

La *Nuithonia*, section d'Etudiants suisses au collège Saint-Michel, a reconstitué son comité comme suit : M. Léon Barbey, à Fribourg, président ; M. François Pernet, de Romont, vice-président ; M. Louis Pilloud, de Châtel-Saint-Denis, secrétaire ; M. Raphaël Coquoz, de Martigny, fuchs-major ; M. Louis Hamel, des Breuleux, caissier.

Soirées familières du Cercle catholique

La série des soirées familières du Cercle catholique recommence demain dimanche, 19 octobre. Dès 8 heures ½ du soir, réunion récréative dans les locaux du rez-de-chaussée. Les membres, leurs familles, amis et connaissances sont cordialement invités à s'y rencontrer.

Cours rapide de cuisine

A la demande de quelques personnes, l'Ecole de cuisine de l'Ecole secondaire de jeunes filles a organisé ce trismestre un cours de cuisine d'une matinée par semaine. Ce cours se donnera le mercredi matin, à 9 h., avec dîner à l'Ecole.

Le nombre des participantes inscrites permettant d'admettre encore une ou deux élèves, les personnes que ce cours intéresserait sont priées de se renseigner au plus tôt auprès de la direction de l'Ecole secondaire.

Pour les cours complémentaires

L'agenda « Pour la jeunesse », édité par la maison H. Butty et Cie, à Estavayer-le-Lac, vient de paraître. Les membres du corps enseignant et tous les intéressés sont avisés que cet ouvrage est en vente dès ce jour, au prix de 1 fr. 60 net l'exemplaire, au Dépôt central du matériel scolaire, section A, à Fribourg.

Pour les aveugles

On nous communique :

La quête pour l'Institut des jeunes aveugles de l'établissement du Jura va commencer prochainement. On sera très reconnaissant aux personnes chez qui les quêteuses se présenteront de vouloir bien leur faire un bon accueil.

Tombola

La tombola organisée par la Société de Sainte-Zite, en faveur de la chapelle de l'hôtel de Spitzfluh, Lac Noir, se tirera prochainement. Les personnes qui n'ont pas renvoyé les pochettes de dix billets ou indiqué les numéros gagnants sont priées de le faire au plus tôt. Les adresser, 6, rue du Botzet, ou au Home du Bon-Conseil, 11, rue de l'Hôpital, Fribourg.

Souscription pour les victimes de Someo

M. et Mme Jean Dændliker, Fribourg, 5 fr. — M. A. Ammann-Dændliker, fabr. de timbres, Fribourg, 5 fr. — M. Ems, président du tribunal du Lac, 10 fr. — M. Jordan, curé, Porsel, 5 fr. — M. A. Wyss-Hunziker, Fribourg, 10 fr. — Mlle Lucie Bossel, institutrice, Fribourg, 1 fr. — M. Hogg-Mons, 5 fr. — L. E. 20 fr. — Anonyme, 10 fr. — M. et Mme Arnold Kæser, 20 fr. — M. Jean Passer, Tavel, 5 fr. — M. Pidoux, professeur, Hauterive, 5 fr. — C. Berti-Lincke, Fribourg, 5 fr. — Anonyme de Fribourg, 20 fr. — Anonyme, 20 fr.

Le tir dans le canton de Fribourg

Voici le classement des Sociétés de tir fribourgeoises à la suite du concours de sections de 1924 :

1. Romont, 66,928 points. — 2. Belfaux, 65,64. — 3. Broc, 64,461. — 4. Fribourg, Société de la ville, 64,44. — 5. Fribourg, Société militaire, 64,31. — 6. Châtel-St-Denis, 64,26. — 7. Prez-vers-Siviriez, 64,125. — 8. Bulle, 63,562. — 9 Attalens, 63,46. — 10. Guin, 63,071. — 11. Albeuve, 62,666. — 12. Flamatt, 62,117. — 13. Treyvaux, Mousquetaires, 62,111. — 14. Saint-Martin, 62. — 15. Villaz-Saint-Pierre, 62. — 16. Schmitten, Freischützen, 61.888. — 17. Gruyères, 61,692. — 18. Tavel, 61,65. — 19. Botterens, 61,50. — 20. Montbovon, 61,357. — 21. Wünnewyl, 61,187. — 22. Le Mouret, 60,88. — 23. Cerniat, 60,636. — 24. Chiètres, Freischützen, 60,454. — 25. Charmey, 60,333. — 26. Chevrilles, 60,26. — 27. Ueberstorf, 60,157. — 28. Vuisternens-en-Ogoz, 60,156. — 29. Arconciel, 60. — 30. Saint-Antoine, 59,76. — 31. Remaufens, 59,75. — 32. Villarsiviriaux, 59,500. — 33. Bœsingen, 59,45. — 34. Heitenried, 59,21. — 35. Wallenried, 59,200. — 36. Promasens, 58,923. — 37. Rue, 58,900. — 38. Planfayon, 58,66. — 39. La Roche, 58,50. — 40. Alterswyl, 58.45.

41. Cheiry, 58,400. — 42. Estavayer, 58,352. — 43. Vaulruz, 58,333. — 44. Saint-Aubin, 58,312. — 45. Morat, 58,131. — 46. Villeneuve, 57,941. — 47. Bellegarde, 57,909. — 48. Mézières, 57,846. — 49. Domdidier, 57,687. — 50. Saint-Ours, 57,500. — 51. Sâles, 57,437. — 52. Montilier, 57,166. — 53. Enney, 56,888. — 54. Siviriez, 56,750. — 55. Dirlaret, 56,70. — 56. Burg, 56,363. — 57. Forel-Autavaux-Montbrelloz, 56. — 58. Echarlens, 55,777. — 59. Galmiz, 55,312. — 60. Porsel, 55,27.

61. Cordast, 55,250. — 62. Rossens, 55,15. — 63. Haut-Vuilly, 54,461. — 64. Rueyres-les-Prés, 54,28. — 65. Ménières, 54,100. — 66. Lourtens, 53,810. — 67. Salvagny, 53,714. — 68. Courgevaux, 53,687. — 69. Vesin, 53,666. — 70. Courlevon, 53,571. — 71. Hauteville, 53,555. — 72. Vuadens, 53,538. — 73. Schmitten, Schützen, 53,315. — 74. Ried, 53,267. — 75. Ulmiz, 53,100. — 76. Bas-Vuilly, 53,076. — 77. Chiètres, Feldschützen, 52,941. — 78. Dompierre, 52,916. — 79. Bussy-Morens-Sévaz, 52,363. — 80. Courtepin, 52,333.

81. Cugy, 50,583. — 82. Estavannens, 50,555. — 83. Murist, 49,916. — 84. Treyvaux, Société militaire, 49,75. — 85. Fræschels, 49,416. — 86. Gletterens-Vallon, 49,300. — 87. Montagny-les-Monts, 49. — 88. Altavilla, 48,500. — 89. Seiry-Bollion, 48,363. — 90. Liebistorf, 48,285. — 91. Prez-vers-Noréaz, 48. — 92. Cormondes, 47,571. — 93. Champagny-Buchillon, 47,416. — 94. Cressier, 47,273. — 95. Cottens, 46,61. — 96. Mannens-Torny, 46. — 97. Sorens, 45,944. — 98. Cheyres, 45,888. — 99. Lentigny, 41,47. — 100. Misery, 41,273. — 101. Agrimoine, 38,750. — 102. Cournillens, 37.

Le concours hippique de Romont

On nous écrit :

Ainsi qu'on l'a annoncé, un concours hippique, organisé par la Société fribourgeoise de cavalerie, aura lieu à Romont demain dimanche.

La place de fête, située à proximité de l'hôtel du Moléson, est un vaste terrain plat et ferme, qui facilitera la tâche de nos cavaliers. Les travaux d'aménagement présentent la sécurité la plus absolue. La participation s'annonce très forte.

Placée sous la présidence de M. le capitaine de Weck et sous le patronage de la Société de cavalerie de la Glâne et de la Veveyse, ce concours militaire est appelé au plus beau succès. Ajoutons que la fanfare de l'escadron fonctionnera comme musique de fête. Si le temps est favorable, tout fait espérer qu'il y aura foule à Romont demain, pour applaudir aux prouesses de nos cavaliers.

En Gruyère

On nous écrit :

Avec le retour de l'automne, le beau temps si lent à venir s'est enfin sérieusement mis de la partie. Nous tiendra-t-il fidèle compagnie ? Telle est la question que chacun se pose sans oser trop la résoudre par l'affirmation.

Ces temps derniers, la luxuriante végétation qui revêtait depuis des mois les monts et la plaine a passé par toute la gamme des couleurs et fait présentement du paysage gruyérien un féerique tableau qu'éclairent les rayons d'un beau soleil d'automne.

Au milieu de ce décor merveilleux, les paysans vaquent à leurs travaux de la cueillette des fruits et de la rentrée des dernières récoltes, pendant que les troupeaux, à peine décimés par les prélèvements des dernières foires, se prélassent sur les prairies ensoleillées. Les chasseurs eux-mêmes trouvent dans ce beau temps une compensation à la pénurie du gibier. Les nombreux hôtes qui sont venus, il y a quelque temps, demander à notre pays repos et santé, dans des conditions atmosphériques si défavorables cette année, éprouveraient un réel plaisir à y vivre quelques heures en ce moment.

A part Bulle, Broc et la vallée de la Jogne, qui avaient fait déjà leur bénichon à des époques antérieures, nos montagnards gruyériens ont fêté la leur à la date légale du deuxième dimanche d'octobre. A en juger par l'animation qui a régné, à cette occasion, dans nos principaux villages, on a dû penser que nos paysans avaient encore la vie très agréable et qu'ils pouvaient toujours bien s'amuser. Il faudrait, cependant, se garder d'une conclusion trop précipitée. Dans la clientèle de nos plus grands ponts de danse, par exemple, les paysans étaient plutôt en minorité.

Le pont de Zæhringen

L'inauguration du pont de Zæhringen aura lieu le dimanche 16 novembre.

SERVICES RELIGIEUX

DIMANCHE 19 OCTOBRE

Saint-Nicolas : 5 h. ½, 6 h., 6 h. ½, 7 h., messes basses. — 8 h., messe chantée des enfants, catéchisme. — 9 h., messe basse paroissiale, sermon. — 10 h., grand'messe capitulaire. — 11 h. ¼, messe basse, sermon. — 1 h. ½, vêpres des enfants, bénédiction. — 3 h., vêpres capitulaires, bénédiction du Très Saint Sacrement. — 6 h. ½, exercices du chapelet et bénédiction.

Saint-Jean : 6 h. ½, messe basse, communion générale du patronage Sainte-Agnès. — 8 h., messe des enfants avec instruction et chants. — 9 h., grand'messe et sermon. — 1 h. ½, vêpres, catéchisme et bénédiction. — 6 h. ½, chapelet.

Saint-Maurice : 6 h. ½, messe. — 8 h. ½, messe chantée, catéchisme français. — 10 h., messe, catéchisme allemand, chant des enfants. — 1 h. ½, vêpres et bénédiction. — 7 h. ¾, chapelet, bénédiction.

Collège : 6 h., 6 h. ½, 7 h., 7 h. ½, messes basses. — 8 h., messe chantée des étudiants, sermon. — 9 h. ½, messe des enfants, sermon. — 10 h. ¼, messe chantée paroissiale, sermon. — 1 h. ½, vêpres des étudiants. — 2 h. ½, vêpres paroissiales.

Notre-Dame : 6 h., messe basse. — 9 h., messe chantée. — 10 h. ¼, messe des enfants, chants, sermon, catéchisme. — 2 h., vêpres, bénédiction, congrégation des dames, instruction, réception des nouveaux membres.

RR. PP. Cordeliers : 6 h., 6 h. ½, 7 h., 7 h. ½, 8 h. et 10 h. ½, messes basses. — 9 h., grand'messes. — 2 h. ½, vêpres, procession et bénédiction. — 8 h. ¼, chapelet.

LUNDI 20 OCTOBRE

Notre-Dame : 9 h., messe de la congrégation des dames pour Mme Elisabeth de Weck-Aeby.

---

6 *Feuilleton de LA LIBERTÉ*

Rien n'est hasard

par SAINT-CYGNE

—o—

La joie de l'été éclate, bruyante, dans les rues étroites et capricieuses ; les étalages, autant qu'ils le peuvent, accrochent le passant ; de petits bazars étalent à l'extérieur un bariolage naïf de paniers brodés, — « Souvenir de Saint-Malo » en grosse laine bleue, rouge ou verte, — de costumes de bain, de sandales, de pelles et de haveneaux ; comme les voitures ne circulent guère dans Saint-Malo, les baladeurs flânent à loisir, tantôt s'arrêtant aux vitrines, palpant l'étoffe qui pend ou la laine d'une paire de bas, tantôt le nez en l'air pour admirer la patine grise et la forme archaïque des maisons hautes qui s'épaulent, se tassent et forment un corps rigide serré par la ceinture du rempart.

Montanel, sans qu'il définisse pourquoi, se sent de mauvaise humeur : c'est une corvée en perspective que la réception à son chantier de ces deux messieurs à la fois si élégants et si antipathiques !

Il connaît de nom le banquier Sheermann, financier cosmopolite, grand brasseur d'affaires ; quant à Ligurond, son action politique est trop ostensible pour que l'on ignore ce qu'il vaut. « Président du groupe de la *Libre Association Industrielle !* » Cette *Libre Association Industrielle* s'est d'abord nommée *Libre Pensée Industrielle*, et cette première appellation revient à l'esprit de Montanel avec tout ce qu'elle contient de vanité, de sottise et de nocivité. Mais le masque a été jugé trop transparent ; bien sots ceux qui n'eussent pas aperçu, au travers, le ricanement maçonnique et l'ambition des individus. On a modifié l'étiquette ; les naïfs peuvent s'y laisser prendre.

Et Martin paraît flatté de promener ces gens-là !

« Décidément, pense à part soi Montanel, *Courtin n'a que trop raison, le voisinage a* bien changé d'aspect ; nous perdons au change, et combien ! »

Le lendemain, au Talard, l'accueil de Georges est correct, mais plutôt froid ; on passe assez rapidement, et Montanel prend congé sans accepter l'apéritif que Ligurond lui propose.

Dès qu'il a disparu :

— Est-il toujours aussi distant, votre collègue ? interroge le président.

— Vous l'avez trouvé ?...

— Peu empressé, certes ! Quand un homme comme M. Sheermann, Alfred Sheermann, se dérange pour descendre dans un petit chantier de cet acabit, il est juste qu'on l'y reçoive avec reconnaissance ! Je ne parle pas de moi...

— Oh ! vous, mon cher ami, interrompt Martin avec effusion, vous méritez également un accueil spécial ! Vous représentez l'un de nos plus considérables groupements politiques et industriels, vous êtes un ministre de demain, chacun le sait. J'estime que c'est un grand honneur pour quiconque de vous compter parmi ses amis !

Ligurond se rengorge : il est encore assez nouvellement « arrivé » pour que la flatterie lui soit délicieuse.

— Je me dévoue à la cause, répond-t-il avec une modestie affectée.

Martin renchérit avec élan :

— Nous savons ce qu'elle vous doit !

Quant au banquier, il a écouté en silence ; il retire son lorgnon, passe un fin mouchoir de soie sur son front que la chaleur affecte et laisse tomber ces mots :

— Il faut acquérir le chantier ; ce monsieur Montanel n'entrera pas dans nos combinaisons, donc il nous gênera : supprimons.

Martin réfléchit. Les trois hommes ont gagné le Sillon ; des jeunes gens en complet de flanelle, des jeunes femmes en robe de toile, une raquette à la main, détachent leurs silhouettes claires sur le bleu précis de la mer ; de grands œillets embaument dans les plates-bandes, devant les villas, et le tremblement des peupliers caresse de fraîcheur l'allée du *Casino, vers le boulevard de Rochebonne.*

La marée basse découvre le sable jusqu'au Grand-Bé ; une nuée d'enfants s'agite au long de cette immense plage, construisant d'innombrables châteaux forts que le flot sera chargé d'envahir et d'abattre.

Soudain, se détachant d'un groupe, tête nue, sa pelle à la main, sa culotte retroussée *sur des genoux bruni*s, un garçonnet s'élance *vers Albéric Martin.*

— Te voici, Robert ?... Je vous présente mon fils.

— Il est superbe, ce jeune gaillard ! fait Ligurond ; vous ne le gardez pas toute l'année auprès de vous ? Il est pensionnaire au lycée ?

— Ma belle-sœur l'élève ; il suit, comme externe, les cours de Janson.

Puis, écourtant les politesses :

— Va jouer, mon petit, va !

L'enfant repart ; en trois bonds, il a rejoint ses camarades et repris le tracé d'un fragile et merveilleux tunnel.

Mais cette apparition a quelque peu troublé le père, faisant passer devant sa mémoire le visage de joie, le visage radieux que son *petit rapporte de la Tremblaye chaque fois* qu'il y passe l'après-midi. Martin croit entendre le récit des goûters où l'on joue des farces à Colette, des folles escalades pour monter à la petite grève, des gestes affectueux de Mme Montanel, de la beauté du parc, de la douceur du home ; oui, Robert se plaît à la Tremblaye, Robert aime les Montanel et Nellie Louhans affirme que ceux-ci le payent de retour.

C'est sous cette impression que, reprenant la conversation interrompue par l'arrivée en bolide du jeune Robert, Albéric Martin insinue :

— Si cependant Montanel adhérait ?

— On peut toujours tenter, répond Ligurond.

M. Sheermann, qui a remis son lorgnon et allume lentement un cigare, laisse passer *quelques secondes, puis, sans qu'un muscle* bouge dans sa face hermétique :

— Ancien officier, fils d'officier, rien à faire.

— Il est démissionnaire, fait Ligurond, déçu ; peut-être a-t-il pu prendre en grippe le métier et le milieu, s'en détacher, tout au moins.

Devant cet entêtement, Sheermann hausse imperceptiblement les épaules, tire une bouffée de son havane et laisse tomber, sceptique :

— Essayez.

(A suivre.)

Sommaire des Revues

La Revue hebdomadaire, 8, rue Garancière, Paris (6e), publie dans son numéro du 4 octobre : Les ménages de l'heure. — Pour sauver l'Alsace, par Georges Mandel. — L'âme de Pascal, par Gustave Michaut.

Un grand âge et une santé de fer

Les organes de la digestion vieillissent avec l'individu, leurs fonctions ralentissent et la digestion des aliments se fait moins aisée. Une tasse d'Ovomaltine au petit déjeuner du matin préserve des incommodités de l'âge.

En vente partout en boîtes de Fr. 2.75 et 5.–

D^r A. WANDER S.A. BERNE

OVOMALTINE force et santé!

La question de la gare de Fribourg

La question de la gare de Fribourg suscite de l'intérêt bien en dehors de Fribourg même, comme en témoigne l'esquisse ci-dessous de MM. Petitpierre et Reichen, architectes à Morat, qui ont voulu montrer l'avantage qu'il y aurait à reconstruire la nouvelle gare sur l'emplacement de la gare actuelle.

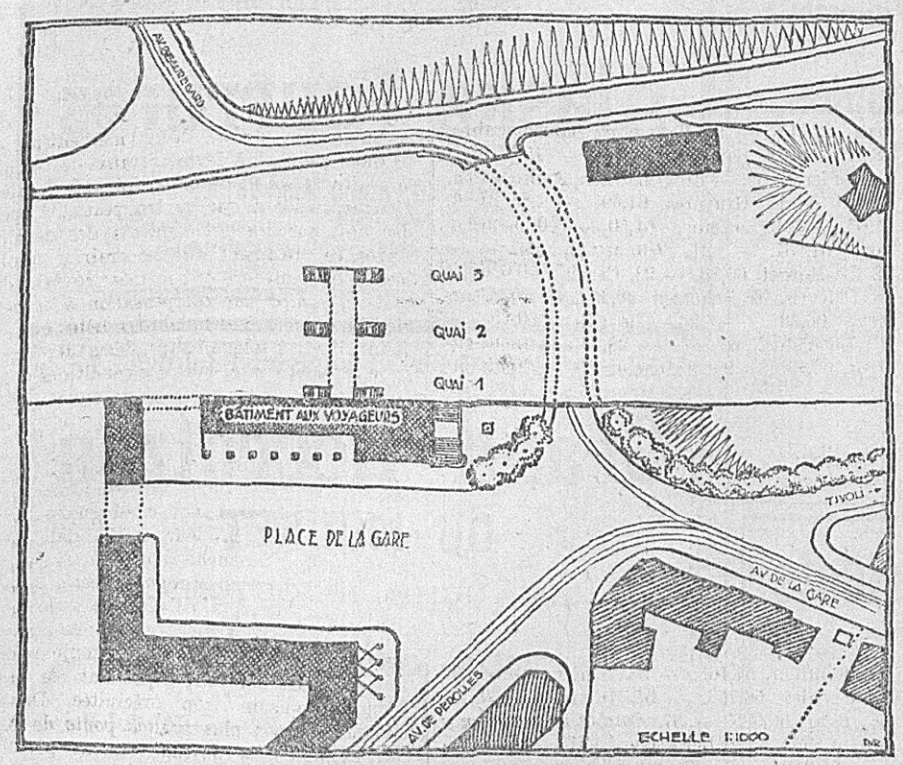

Il est certain que, quelque autre emplacement que l'on puisse avoir l'idée de choisir pour la gare de Fribourg, on ne retrouverait nulle part un espace aussi grand et des commodités aussi précieuses que les offre l'emplacement de la gare actuelle. Ceux qui, il y a soixante ans, ont placé la gare de Fribourg là où elle est ont vu grand et ont vu juste. On ne comprend pas que, aujourd'hui, on envisage le déplacement de la gare pour la mettre là où elle serait beaucoup moins au large et bien moins en vue.

Les Fribourgeois se sont toujours flattés jusqu'ici que la rangée des maisons qui font face au Terminus, qui se termine du côté de la gare par une grande face nue qu'on s'est ingénié à masquer, se complèterait par un bâtiment d'angle décoratif. Cela pourrait-il se faire encore si l'on plaçait la gare le long de la route conduisant au passage de Tivoli ? L'expert Andreæ est loin d'encourager cet espoir, puisqu'il fait entrevoir la nécessité ou tout au moins la convenance d'une démolition des immeubles existants, pour donner de l'air au bâtiment de la gare. C'est là une perspective qui, à tous égards, donne à réfléchir.

En somme, l'unique argument avancé en faveur du déplacement de la gare est l'utilité d'allonger les voies de manœuvre. On se demande si cette raison a tellement de poids qu'on doive lui sacrifier l'avantage de voir la gare maintenue sur l'emplacement le plus naturellement indiqué et le plus satisfaisant.

On incline fortement à croire que c'est une raison d'économie, bien plus qu'un motif d'ordre technique, qui inspire les Chemins de fer fédéraux en cette affaire. On veut conserver un bâtiment existant et, en outre, éviter les frais d'une gare provisoire qu'il faudrait construire si l'on démolissait la gare actuelle *pour la réédifier sur le même emplacement.*

Il nous semble que les Chemins de fer se laissent trop obséder par les préoccupations financières immédiates, aux dépens des vues d'avenir. Au surplus, nous constatons que la gêne financière n'a pas empêché de construire ailleurs des gares extrêmement coûteuses, comme celle de Thoune, par exemple, qui est revenue, nous dit-on, à quatorze millions.

* * *

Le comité d'action pour le maintien du passage de la gare de Fribourg, estimant à *juste titre* que le maintien de ce passage intéresse, outre la ville de Fribourg, les populations des contrées desservies par les routes de Bulle, de Romont, de Prez et par le pont de Pérolles, a adressé aux communes de ces régions la circulaire que voici :

Monsieur le Syndic,
Messieurs les conseillers,

L'approche des travaux d'électrification de la ligne de chemin de fer Lausanne-Fribourg-Berne a rendu brûlant le problème de la transformation de la gare de Fribourg. Cette question intéresse les populations de la rive gauche de la Sarine qui emploient, pour venir à Fribourg, les routes de Bulle par Le Bry, de Romont et de Prez, routes qui entrent en ville sous le pont actuel de la gare. Elle intéresse aussi les populations qui se servent de la route de Payerne, qui aboutit au passage sous le pont de Tivoli. Enfin, elle ne peut laisser indifférentes les populations de la rive droite qui viennent à Fribourg et que leurs affaires appellent à traverser la voie du chemin de fer.

En effet, une convention conclue en 1911, en vue de l'agrandissement futur de la gare de Fribourg, a donné aux chemins de fer fédéraux le droit de fermer le passage de la route cantonale sous le pont de la gare ; la nouvelle gare serait placée en travers de la route.

Il fut décidé que les routes de Bulle, de Romont et de Prez aboutiraient dorénavant au passage de Tivoli, comme aussi la route de Payerne, qui franchit, pour entrer en ville, la ligne de chemin de fer Fribourg-Berne, près de l'Hôpital.

Les arrangements décidés en 1911 ont pu paraître raisonnables à cette époque où tout le monde croyait au développement des chemins de fer et où l'on s'attendait à la diminution du trafic par routes. L'Etat a cru pouvoir sacrifier sans inconvénients une route cantonale entrant dans la capitale du canton, pensant que le passage de Tivoli suffirait aux besoins.

Mais les événements ont bouleversé ces prévisions. La guerre est venue et avec elle le développement extraordinaire de la circulation automobile et l'invention des gros camions et des autobus ; un concurrent redoutable surgissait à côté du chemin de fer ; la commodité des nouveaux moyens de transport faisait bientôt oublier les projets de chemins de fer régionaux qu'on avait caressés et que le renchérissement exorbitant de toutes choses rendait d'ailleurs inexécutables.

C'est ainsi que la circulation sur route, qui avait semblé devoir diminuer au profit des chemins de fer, a pris, au contraire, une ampleur et une intensité toujours plus grandes.

Dans ces conditions nouvelles, il est évident qu'on ne peut plus songer à supprimer le tronçon de route cantonale aboutissant à la place de la gare de Fribourg et que le passage sous le pont de la gare doit être maintenu.

Ce serait une faute qu'on déplorerait bientôt que d'obliger toute la circulation à traverser la ligne du chemin de fer, piétons, chars, bicyclettes, automobiles, camions, autobus, tramways, à s'engouffrer dans l'entonnoir de Tivoli, devenu l'unique passage sous voie à travers la ligne Fribourg-Berne, depuis le pont de la Glâne jusqu'à la route de Morat.

Il y a donc nécessité évidente de maintenir le passage du pont de la gare, pour faciliter la circulation.

Un comité d'action s'est formé pour demander que les plans des Chemins de fer soient modifiés dans ce sens. Il est indispensable que les autorités soient appuyées, dans leurs négociations avec les Chemins de fer, par un mouvement imposant de l'opinion publique, puisqu'il s'agit de demander la revision d'une convention. Nous venons vous solliciter de vous joindre à ce mouvement. Nous vous prions de vouloir bien apposer, sur le formulaire d'adhésion ci-joint, les signatures de M. le syndic et de M. le secrétaire communal, et de nous le retourner dans l'enveloppe incluse.

Nous savons que plusieurs communes se sont émues des projets qui menacent leurs communications avec Fribourg.

Nous comptons donc sur votre appui et vous présentons, Monsieur le Syndic et Messieurs les conseillers, l'assurance de nos sentiments distingués.

Le comité d'action pour le maintien du passage de la gare de Fribourg :

Le vice-président : FRANCIS DE GENDRE. *Le président :* ED. GUHL, directeur.

Le secrétaire :
A. DESSONNAZ, rédacteur.

Séverin Bays, professeur à l'Université ; Marcellin Berset, inspecteur scolaire ; Paul Blanepain, directeur ; Joseph Bodevin, fils, charpentier ; Joseph Clerc, entrepreneur ; Charles Comte, négociant ; Charles Duchamp, Moulins de Pérolles ; Reinhold Erlebach, serrurier ; Antoine Fragnière, imprimeur ; Ferdinand Gougain, serrurier ; Léon Hertling, architecte ; Jules Jæger, ingénieur ; Hogg-Mons, entrepreneur ; Louis Michel, reviseur des comptes des communes et paroisses ; Paul Protzen, directeur ; Frédéric de Reyff, ingénieur ; Arthur Rosset, inspecteur scolaire ; Auguste Stucky, mécanicien ; Edouard Vaucher, peintre ; Gaston Vonderweid ; Philippe de Weck ; colonel Auguste Weissenbach.

Cette circulaire a été adressée à cinquante-sept communes. Les adhésions n'ont pas tardé à parvenir au comité.

Cinquante autorités communales ont fait savoir qu'elles s'associaient à la demande du maintien du passage de la gare. Ce sont :

Route de Bulle : Posieux, Ecuvillens, Corpataux, Magnedens, Rossens-Illens, Posat, Grenilles, Farvagny-le-Grand, Farvagny-le-Petit, Vuisternens-en-Ogoz, Villarlod, Villargiroud, Villarsiviriaux ; total : 13 sur 14 communes sollicitées.

Route de Romont : Villars-sur-Glâne, Matran, Neyruz, Cottens, Autigny, Chénens, Estavayer-le-Gibloux, Rueyres-Saint-Laurent, Chavannes-sous-Orsonnens, Macconnens, Villarimboud, Villaz-Saint-Pierre, Lussy, Romont ; total : 14 sur 17.

Route de Prez : Avry-sur-Matran, Corjolens, Onnens, Prez-vers-Noréaz, Lovens, Noréaz, Corserey, Lentigny, Middes, Châtonnaye, Mannens-Grandsivaz, Montagny-les-Monts ; soit 12 sur 14.

Rive droite de la Sarine : Marly-le-Grand, Marly-le-Petit, Praroman, Treyvaux, La Roche, Montévraz, Oberried, Bonnefontaine, Villarsel-sur-Marly, Arconciel, Zénauva ; total : 11 sur 12.

Les adhésions de ces cinquante communes ont été transmises au Conseil d'Etat.

PETITE GAZETTE

La prochaine navigation d'Alain Gerbault

Le Français Alain Gerbault, seul sur le *Fire-Crest*, va se lancer sur le Pacifique. Il tentera, dans quelques jours, une traversée plus longue et aussi hardie que celle de Gibraltar à New-York. Il est actuellement à New-York.

Il compte, en effet, après avoir visité les Bermudes, franchir le canal de Panama, et aller sans escale jusqu'aux îles Marquises (archipel français de la Polynésie).

C'est 9260 kilomètres à faire sans escale, soit une traversée plus longue que celle de l'Atlantique.

Alain Gerbault se dit sûr de réussir ; il a des approvisionnements, cette fois, à l'abri ; il emporte des voiles de rechange.

Il part seul. Il ne veut l'aide de personne. Il a reçu trois mille lettres dont les signataires s'offraient à l'accompagner. Il a toujours répondu non.

Lorsqu'il aura atteint les îles Marquises, il flânera dans l'archipel, visitant les îles qui ne reçoivent jamais la visite des vapeurs. Cela pendant un an, deux ans !

Le singe qui lit son journal

Dernièrement un lot important de chimpanzés est arrivé à Bordeaux, à destination de l'institut Pasteur et de quelques musées français. Ces singes ont été capturés dans les forêts de la Guinée.

On rappelle, à ce propos, qu'il y a vingt-cinq ans, à Conakry, chef-lieu de la Guinée, dont le docteur Ballay, fondateur de la colonie, était encore gouverneur, il y avait un chimpanzé extraordinairement apprivoisé et intelligent qui allait faire régulièrement une petite visite aux habitants du lieu, lesquels lui donnaient quelques friandises.

Ce chimpanzé allait toujours voir le docteur Ballay, envers lequel il marquait un très grand attachement. Un jour, en rentrant dans son cabinet de travail, le gouverneur vit le singe tranquillement couché sur sa chaise longue et tenant à la main un journal déployé, dont la lecture paraissait beaucoup l'absorber.

C'était là un cas curieux d'imitation simiesque. En effet, souvent, l'animal avait surpris le gouverneur étendu pendant les heures lourdes de la canicule et occupé à lire son journal. Il n'avait rien trouvé de mieux que d'en faire autant.

SOMMAIRE DES REVUES

La Patrie suisse, 8 octobre, reproduit le portrait de Mgr Gaspard Mermillod, dont les catholiques genevois viennent de fêter le centenaire. Le peintre G. Segantini et sa femme. Paul Moriaud, décédé le 8 septembre dernier, et M. Edmond Choulat, le nouveau président du Grand Conseil bernois, constituent la partie biographique, sans parler des figures sympathiques de trente-sept huissiers cantonaux et fédéraux photographiés à Aarau le jour officiel du tir fédéral. Ce sont ensuite d'originales et impressionnantes scènes des manœuvres de la 2me division, l'essai fait à Genève d'un transport de blessés par avion, de navrantes vues de Someo après le désastre qui le ruine, l'inauguration de la cabane de ski du Rosswald (Valais). Deux vues, l'une de l'église du Prato (Tessin), l'autre du Piz Resch (Grisons) y font la part du paysage.

La *Suisse sportive* du 12 octobre publie en couverture un cliché très curieux sur le rallye-ballon du 5 octobre organisé par la section automobile genevoise du Touring Club suisse. Dans le texte, un très grand nombre de clichés sur cette manifestation originale permettant de suivre tout le rallye. L'illustration de ce numéro se complète par les vols d'essais du zeppelin *L 126* sur la Suisse, les réunions hippiques d'Aigle et de Berthoud et du match Servette-Etoile de Carouge comptant pour le championnat de football-association.

La Revue militaire suisse. — Avenue de la gare, 23, Lausanne. Septembre : I. L'éducation militaire en Suisse, par le lieutenant-colonel A. Bopp. — II. Morat, par R. V. — III. Organisation et fonctionnement du service des renseignements dans le régiment d'infanterie, par le premier-lieutenant D. Perret. — IV. Une légende. La faillite de la fortification permanente pendant la grande guerre (suite), par Jean Fleurier. —V. Chronique suisse. — VI. Bulletin bibliographique.

TRADUCTION DE LA « Divine Comédie »

par le R. P. BERTHIER

2me édition

Nous apprenons avec un vif plaisir que la seconde édition de la *Divine Comédie*, traduite par le R. P. Berthier, vient de paraître.

La 1re édition a été très favorablement accueillie, spécialement par les lecteurs sérieux : c'est le motif de cette réédition.

L'édition nouvelle comporte peu de modifications et elle tend également à établir l'interprétation avant tout morale du divin poème.

Ces légères modifications méritent, espérons-nous, les éloges de la première édition qu'on a bien voulu encourager. Parmi les compliments reçus, qu'on nous laisse le plaisir de citer ceux-ci :

En accomplissant sa noble vulgarisation de littérature, le R. P. Berthier exprime son respect pour le poète d'Italie, laissant entrevoir, surtout dans le Paradis, la longue étude et le grand amour avec lequel lui-même en veilles prolongées a cherché et médité son volume.

Prof. Picco, Giornale Dantesco.

Il serait à souhaiter aussi qu'il y eût en Amérique un génie sachant comme le vôtre la théologie, les rimes, la langue italienne, pour nous donner du Dante une traduction anglaise semblable à celle que vous avez faite en français.

S. G. Mac Nicchola,
évêque de Duluth (Etats-Unis).

L'originalité de son œuvre consiste à avoir dégagé le sens moral du poème, auquel Dante tenait plus qu'à tout le reste. Ces clairs sommaires ont en plus le mérite de dessiner avec une remarquable ampleur la ligne continue du *poème.*

Pour la compréhension du poème, l'espèce de carte géographique qui précède la traduction est précieuse surtout pour les professeurs qui ont à exposer en un temps réduit la matière du poème.

1922. — L. Welter. Bulletin des *professeurs catholiques de l'Université.*

C'est merveilleux. Certainement, si vous n'aviez rien fait que cela dans votre vie, il valait la peine.

Dom Savinien L..., O. S. B., m'a dit qu'il a lu la *Divine Comédie* en italien et en anglais, *mais c'est la première fois qu'il l'a comprise.*

Avis Mary Addison, Breckfast-sur-Devon. 1922.

Le R. P. Berthier vient de doter la littérature française d'un ouvrage appelé à jouer un rôle dans l'avenir. Il nous donne, dans la traduction de la *Divine Comédie* de Dante, un chef-d'œuvre que nous aimerions voir en beaucoup de mains.

15 mars 1922.

Dr A. Savoy, *Action sociale.*

Il a réussi, en effet, à garder intacte la douceur de l'harmonie de l'original. Ce résultat est dû à ce que le traducteur a employé les mots les plus simples pour exprimer son idée.

Mais le prix vraiment inestimable de cette traduction consiste en ce qu'elle est l'ouvrage d'un Père dominicain d'un goût littéraire affiné, et qui est en même temps un thomiste consommé. Nous avons ici pour la première fois un véritable interprète de l'enseignement doctrinal de Dante. Les notes sont excellentes : lumineuses mais non volumineuses, simples et concises mais suffisantes. Il y a, en outre, des sommaires et des tableaux synoptiques. Par conséquent, quiconque lit ce livre d'un bout à l'autre aura non pas seulement le meilleur poème de Dante, mais aussi la moelle de saint Thomas. Car nous soutenons que seul un catholique et un thomiste peut entièrement comprendre Dante. Donc, tout catholique qui peut lire en français (s'il y en a encore quelques-uns en nos jours dégénérés), mais pas en italien, et qui désire lire la *Divine Comédie*, ne peut mieux faire que de se procurer cet ouvrage, pour lequel le gouvernement italien a récemment décoré son savant auteur de la Croix de commandeur de l'ordre de la Couronne d'Italie.

Le P. Berthier a résolu la fameuse énigme du *Purgatoire* (XXX, III, 43). Il a *été le seul à découvrir* le monogramme *du Christ.* Pour un fervent de Dante, cette découverte est précieuse.

Quiconque possède cette traduction a entre les mains la reproduction parfaite et magnifique de l'ouvrage immortel du plus fameux poète de l'Italie, avec les meilleures notes et *commentaires que nous ayons jamais vus jusqu'à présent.*

Blochfriars John Foster Makepearl, 1923.

Il me semble que votre traduction est vraiment admirable par la fidélité, la précision, l'exactitude, et par une telle coïncidence avec *le tout et une telle* consonance de rythme, qu'on est émerveillé.

C'est une œuvre réellement destinée à vulgariser, parmi les Français et dans les pays de langue semblable, notre admirable poème.

Et si l'on tient compte du style serré et parfait du texte dans une langue aussi différente, il me semble que votre travail, comme je le désire, est simplement merveilleux.

Rome, décembre 1922.

C. Santucci, sénateur.

C'est un travail définitif, et qui rend toute autre traduction française du divin poème inutile.

Théodore de la Rive, Rome, 1922.

C'est la plus grande œuvre de l'homme que vous avez plus lumineusement éclairée pour servir à l'œuvre de Dieu. Tant de grandes intelligences ont sûrement lu Dante sans comprendre sa plus haute signification et le but sublime auquel il doit mener, se laissant plutôt captiver par la merveilleuse poésie des images, l'intérêt historique scientifique, et ont négligé le sens moral et le pont qu'il jette entre notre monde et l'infini.

Princesse Alice Borghèse, née Caraman-Chimay, Rome, 1922.

Votre traduction m'a aidé, plusieurs fois, à mieux comprendre l'original, toujours très beau, même dans ses obscurités, mais, en certains endroits, assez difficile à saisir.

Je suis persuadé que la *Divine Comédie*, que vous avez su pénétrer comme peu d'hommes ont pu le faire, et tout ce que vous aurez fait pour la populariser dans les pays de langue française, doivent vous remplir de cette joie intérieure qui est le privilège des esprits les plus hauts.

G. Motta, conseiller fédéral, Berne, 1922.

Le Banco di Roma vient de fonder une chaire pour l'exposition de la *Divine Comédie* à l'université de Louvain, et l'on a pensé à vous l'offrir, comme hommage mérité par vos travaux et tout récemment encore par votre traduction et commentaire français.

P. Girardin, Marino, 1922.

Le plus haut monument élevé à la gloire de Dante.

Garella, sculpteur florentin,
(auteur du Sacré-Cœur de Posieux).

Le Père Berthier nous donne la clef de la *Divine Comédie.* Les trois tableaux synoptiques de l'Enfer, du Purgatoire, du Paradis, suffisent à révéler le sens de l'émouvant voyage de l'âme qui s'en va du péché mortel, par la purification, jusqu'à l'état de grâce. Les divisions de ces tableaux jettent toute une *lumière sur l'œuvre.*

A notre avis, ces divisions, qui *seront* consultées autant par ceux qui lisent Dante dans le texte original que par les autres, donnent à l'œuvre sa plus haute valeur.

Charles Journet, *Courrier de Genève*, 1922.

Nous n'en sommes plus ici à ces commentaires exclusivement historiques, grammaticaux, littéraires, où l'élément doctrinal se trouve si étriqué qu'on ne le voit plus. Nous avons l'œuvre conçue par Dante à laquelle ont mis la main ciel et terre.

Dante — Edition, Fribourg.

Grâce au texte, grâce au commentaire, le chef-d'œuvre de Dante devient accessible à toute intelligence quelque peu cultivée.

Bulletin pédagogique, 1922.

La traduction du Père Berthier ne craint *aucune comparaison ; je crois même qu'elle* est supérieure aux œuvres similaires les plus récentes et les plus vantées.

M. Jaquin,
professeur à l'université de Fribourg, 1922.

Mais ce qui fait le prix de cette traduction, c'est qu'elle est l'œuvre d'un théologien et philosophe scolastique, capable, non seulement d'admirer l'écorce poétique de la *Divine Comédie*, mais d'en comprendre et d'en faire saisir la pensée directrice. C'est là ce qui met cette traduction hors de pair ; car le premier devoir de la critique littéraire est de comprendre l'œuvre qu'elle veut apprécier. *Mais comprendre*, c'est égaler, et comment serait-il possible de comprendre celui qui a pleinement mérité le nom de *Theologus Dantes*, sans être soi-même au courant de la théologie ?

L'Ami du Clergé, 1923.

A tous les points de vue, l'ouvrage du R. Père Berthier est un chef-d'œuvre.

Le commentaire lui-même est un traité de l'éthique conçu grandiosement, se déroulant avec logique et se basant toujours sur la scolastique.

Comme la plupart de nos lecteurs, nous ne nous trouvons pas sur le terrain religieux de l'auteur ; néanmoins, nous ne saurons refuser notre admiration à son œuvre grandiose.

Allgemeine Zeitung, Munich.

Sa traduction est vraiment un travail admirable que tous les spécialistes ont vanté. C'est précis, original, fidèle, accessible à chacun, et dans une langue d'une exquise simplicité, d'une élégance parfaite.

Echo suisse, 1922.

C'est bien la pensée de Dante que le traducteur a dégagée des amoncellements de commentaires philosophiques et historiques qui l'ont trop souvent obscurcie.

Cet ouvrage, qui est un véritable monument de labeur et de conscience littéraire, a été très remarqué déjà en France et en Italie ; il mérite aussi de l'être en Suisse.

Gazette de Lausanne, 1922.

De tout cœur, je vous félicite pour votre noble et vaillante entreprise.

Que le bon Dieu vous conserve votre belle vigueur et vous permette de commenter, après l'avoir fidèlement traduit, le divin poème.

Cardinal Mercier.

J'ai fait pour Dante ce que j'ai fait pour Sainte-Sabine (basilique romaine) : je l'ai débarrassé de six siècles d'embellissements.

Le Traducteur.

LE STIMULANT
Apéritif au vin et quinquina

†

Madame Victor de Schaller ; M. et Mme Mouillot-de Schaller et leur fille ; M. Romain de Schaller et ses enfants ; M. et Mme Joseph de Schaller ; Mme Jean de Schaller ; Mme Daffion ; M. et Mme Waldmeier, font part de la perte douloureuse qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur Victor de SCHALLER

leur époux, père, beau-père, grand-père, frère, beau-frère et oncle, décédé le 16 octobre, dans sa 74me année, muni des sacrements de l'Eglise.

L'office d'enterrement aura lieu à l'église de Saint-Nicolas, lundi 20 octobre, à 8 h. ¼.

Domicile mortuaire : Grand'rue, 10.

†

L'office d'anniversaire pour le repos de l'âme de

Madame Elisa CURTY

sera célébré à l'église de Villaz-Saint-Pierre, mercredi 22 octobre, à 8 heures.

Enchères de mobilier

On vendra aux enchères le **24 octobre, dès 8 heures ½ du matin, devant la maison de Mme veuve Marie Sourlier, à Guin :** 2 commodes, 3 lits complets, 6 tables, 9 chaises ord., 6 chaises rembourrées, 4 buffets, 1 canapé, 1 divan, 1 fauteuil, 3 tables de nuit, 1 baignoire, 1 machine à coudre, 1 régulateur, couleuse, les ustensiles de buanderie, de jardin, seilles, draps de lits, nappes, serviettes, linge de lits, rideaux, tableaux, cadres de photographies, vaisselle et ustensiles de cuisine, tapis divers, bonbonnes et bouteilles vides et différents autres objets. 10665

L'exposant.

Une adresse à retenir

La Banque ULDRY et Cie se trouve à la rue des Alpes, No 15, à côté de l'Hôtel de la Tête Noire ; dans les anciens bureaux de la banque Daler. *10636*

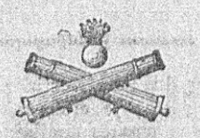

Artilleurs et soldats du train de la Sarine, demandez votre adhésion à la **Société des artilleurs fribourgeois,** Fribourg.

Les inscriptions sont à adresser à **M. P. Rey, caissier, à Fribourg.** 10702

Modes-Fourrures

CHEZ

Mme FAVÉ, 22, rue de Romont

Entrée rue de la Banque

on trouve le plus beau choix de chapeaux pr dames et jeunes filles

La maison s'est installée pour la fabrication de chapeaux de feutre et paille
Transformations d'après les derniers modèles à **3 fr. 25** 10696

Dimanche 19 octobre

GRAND CONCERT

Au Café de Granges-Paccot

Cuchaules — Thé

Invitation cordiale. 10707 **Le tenancier**

Café-Restaurant

à vendre avec 8 poses ½ d'excellent terrain, seul dans un important village avec téléphone, poids public, superbe bâtiment remis à neuf, grand jardin, cave spacieuse, café, salle à manger, 6 chambres et cuisine. Prix de vente : 55,000 fr. Entrée en jouissance à convenir. Affaire exceptionnellement favorable à enlever tout de suite ; seulement 10,000 fr. comptants. 10634

S'adresser à *l'agence immobilière A. Frossard, rue de la Préfecture, 190, Fribourg.*

De petites jambes, droites et fortes

telles sont celles des enfants robustes. Trop souvent, hélas, on constate le contraire : un corps fluet sur de petites jambes maigres et chétives. Contre cela un seul moyen existe :

L'Emulsion SCOTT,

l'huile de foie de morue la plus fine qui contient des sels de chaux propres à la formation de l'ossature et qui est l'aliment idéal pour les enfants dont le développement des os se fait avec difficulté. Chaque cuillerée d'Emulsion SCOTT augmente la force et la santé.

Prix frs. 3.— et frs. 6.—

Vente d'un domaine

à BOSSONNENS

Les époux **Bovérat, à Bossonnens,** offrent à vendre de gré à gré le domaine qu'ils possèdent rière dite commune, comprenant *maison d'habitation, grange, écurie, remise,* four et terrain de **27 poses 289 perches.** Eau intarissable, lumière électrique, terre de 1re qualité, situation avantageuse, vaste bâtiment en bon état. Entrée en jouissance à volonté. Traiter avec le soussigné détenteur de l'extrait du registre foncier et s'adresser aux propriétaires pour visiter le domaine.

Châtel-St-Denis, 15 octobre 1924. 683

Par ordre : **Aug. Chaperon,** *huissier.*

PORCELAINE

à peindre

Riche choix

Les hoirs de Veuve CHRISTENER

Porcelaines — Cristaux 10659

58, Grand'Rue, BERNE, Kramgasse, 58

ENCHÈRES

Le soussigné vendra aux enchères **lundi, 20 octobre, à 1 h. de l'après-midi, au Pafuet, près Le Mouret,** *les articles suivants :* lits, buffets, tables, bahut, chaises, tabourets, garde-manger, marmites, outillage de menuiserie, char de marché, voiture, tombereaux, brouette, un établi, 2 raboteuses, scie circulaire, pressoir à fruits et divers autres objets. 10667

Pinte du Pafuet : Kilchœr Rodolphe.

Velours de laine

pour manteaux de Dames, modernes, doux, souples et fins, en quinze coloris à la mode, 1.40 m. de large, sont livrés directement aux particuliers par la

Fabrique de draps Wangen

s./ Aar

à Fr. 15.70 le mètre

Demandez les échantillons 10657

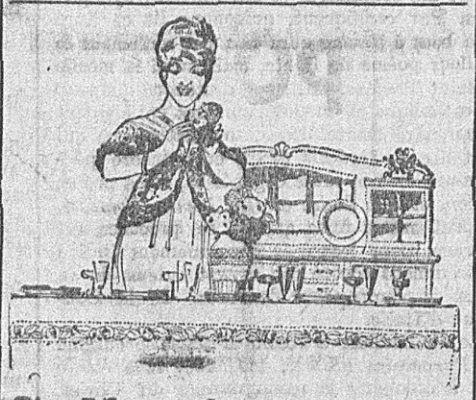

Salles à manger

CHAMBRES A COUCHER

Salons - Fumoirs

MEUBLES CLUB, etc.

Ateliers d'Ebénisterie

WYSS & HERZOG 10668

anc. PFLUGER & Co, Berne

Grand'Rue, 10 — Catalogue sur demande

Les cours d'allemand

pour jeunes filles ont été remis aux mardis, 8 h. du soir. Ceux de **français** continuent le jeudi mais à 8 ½ h. Présentation préalable inutile pour les nouvelles élèves. 10698

Institutrice, rue de la Préfecture, 208.

A vendre à proximité de Fribourg une grande quantité de belles

pommes de terre

« Industrie ». 10674

S'adresser sous chiffres P 4930 F à *Publicitas Fribourg.*

A vendre

d'occasion trois armoires, 2 calorifères inextinguibles et 1 salamandre (cheminée *parisienne).* 10675

S'adresser sous chiffres P 4929 F à *Publicitas, Fribourg.*

A VENDRE

à consommer sur place ou éventuellement à distraire

17,000 pieds foin et regain

1re qualité ainsi que repais l'environ 20 poses. Vastes écuries avec eau, pour 15-20 pièces de bétail situées à 2 minutes d'une laiterie. 10701

S'adr. à **Jos. Bæchler,** *au village de Dirlaret*

La grande Chicorée

« ARÔME » est la meilleure

Chambre

Prêtre demande **grande pièce ou 2 petites chambres** mi-meublées, ensoleillées, bien chauffables, dans maison tranquille, entre le haut de la Grand'Rue et la rue de Morat. 10691

Adresser offres sous chiffres P 4947 F à *Publicitas Fribourg.*

Meubles anciens

et de style

A vendre pour cause de départ superbes meubles de styles anciens. Salle à manger avec grand divan. Chambre à coucher lits jumeaux. *Différents tapis* d'Orient. — Tableaux et autres objets. Pièces rares.

La mise aura lieu jeudi 23 octobre à 11 h. chez **Auguste Goumaz, Chapelle-Sussel** (Gare Granges-Marnand). 10693

Monsieur

désire prendre des leçons de perfectionnement de langue française et principalement pour la correspondance commerciale.

Offres écrites sous chiffres P 4937 F à *Publicitas* **Fribourg.** 10697

Pommes de terre

A vendre 2 à 3000 kg. Wolthmann et blanches « Industrie ». 10703

Offres avec prix à **Alexis Page, Lovens.**

A VENDRE

une maison située à la Route des Alpes. 10708

S'adresser pour tous renseignem. à Xavier Thalmann, 2, rue de Romont, Fribourg.

DUROL

Huile pour moteurs

La marque suisse de toute confiance reconnue et appréciée comme huile de premier rang entre les marques de premier choix

H. R. KOLLER & Co, Winterthur

représentés par : M. Paratte, Fribourg

Vente d'immeubles

Joseph Sonney, ancien syndic de La Rougève, offre à vendre, de gré à gré, tous les immeubles qu'il possède rière les communes de La Rougève, Semsales, Châtel-Saint-Denis, Remaufens et Saint-Martin, consistant en maison d'habitation, deux granges, écuries, prés, champs et bois d'une contenance **totale de 21 poses 279 perches.**

La vente peut avoir lieu par lots ou en bloc.

Faire les offres dans la quinzaine au soussigné détenteur de l'extrait du registre foncier et pouvant donner tous renseignements et conditions. 682

Châtel-Saint-Denis, le 15 octobre 1924.

Par ordre : **Aug. Chaperon,** *huissier.*

Caleçons - Tricots

Gilets fantaisie

en tous genres

- Bas de sport -

Articles d'hiver au complet

BEL ET GRAND ASSORTIMENT

PRIX AVANTAGEUX

Chemiserie C. COMTE

Rue de Lausanne, 46 10677

Le Dépôt de remonte de cavalerie, à Berne, réformera **mardi, 21 octobre, à 10 h. du matin,**

un certain nombre de

chevaux de cavalerie

inaptes au service de la cavalerie ; en plus, trois poulains irlandais d'environ 5 mois seront également vendus. La vente aura lieu dans la cour de l'infirmerie du dépôt. Les chevaux pourront être visités de 9 h. à 10 h. du matin, à l'écurie.

Paiement au comptant. 10669

Dépôt de remonte de cavalerie, Berne.

Réclamez

la liste des vins, ainsi que l'invitation à la dégustation pour la . .

VENTE

AUX

enchères

d'environ 1000 barriques

Bordeaux & Bourgognes

qui aura lieu les **21 et 22 octobre** prochain, à Lausanne - Gare du Flon, entrepôts . . .

LAMBERT, PICARD & Cie

Dimanche 19 octobre

RECROTZON

à l'Auberge de la Cigogne

à GUMEFENS

BONNE MUSIQUE

Invitation cordiale. 10661 **Jean BARBEY.**

Avant d'acheter une fourrure

VISITEZ S. V. PL. LE SEUL DÉPOT DES

Alaska Fourrures

CHEZ

A. TIEFNIG, Anglo Am. Taylor

Fribourg, 30 a, Avenue de la Gare *Téléphone 6.23*

où vous trouverez un grand choix permanent de véritables fourrures garanties 10378

RÉPARATION ***TRANSFORMATION***

Grand Recrotzon

DU MOURET

DIMANCHE 19 OCTOBRE

BON ORCHESTRE

A LA

Population Fribourgeoise

Ces jours prochains sera offert à toutes les familles l'*Almanach de la Croix-Rouge suisse* pour l'année 1925. Ce nouvel annuaire donne un aperçu de l'organisation de la Croix-Rouge, contient de précieuses indications sur les soins à donner aux malades et sur l'activité des Samaritains. Avec ses 168 pages de texte et plus de 100 illustrations, il sait intéresser et instruire, de sorte que chaque lecteur y trouve son agrément.

Le bénéfice de la vente de cette publication est destiné aux différents services de la Croix-Rouge ; ceux qui feront cette modeste dépense auront le mérite de soutenir ainsi une des institutions les plus utiles de l'heure présente.

Le prix de l'Almanach est de **Fr. 1.—** et la vente se fait par les soins de la Société des Samaritains de Fribourg, dont les colporteurs sont munis d'une carte de légitimation et auxquels le public est prié de réserver bon accueil. 10673

Croix-Rouge suisse
Section de Fribourg

Secrétariat Central
de la Croix-Rouge suisse, Berne.

Société des Samaritains de Fribourg

ON DEMANDE

tout de suite **jeune fille** robuste, comme bonne à tout faire dans train de campagne. Bons gages.

S'adresser à **Mme Haussmann, Grand-Lancy, Genève.** 10642

Sténographie

Qui donnerait à une demoiselle quelques cours de sténographie système « *Prévost-Delaunay* » ?

S'adresser par écrit sous chiffres P 4866 F à *Publicitas S. A., Fribourg.*

Lingère

Mlle Marguerite Jacquenoud avise son honorable clientèle qu'elle a repris son métier de lingère, va en journée et travaille à domicile.

Aux Bains, Matran.

Robuste

garçon

libéré de l'école **est demandé** comme apprenti par bonne famille de jardinier. Vie de famille et petits gages. 10553

S'adres. à **Jos. Stager,** *instituteur,* **Ariesheim** (Bâle-Campagne).

Poussières combustibles

d'anthracite, houille et coke

à céder tout de suite

A PRIX AVANTAGEUX

DELACRÉTAZ, combustibl., Lausanne

Assortiments complets en **caoutchoucs** pour dames, messieurs et enfants

Grande Cordonnerie

J. KURTH

2, rue de Lausanne, 2

FRIBOURG 10660

A VENDRE BATIMENT

de 3 appartements de 4 chambres, cuisine, véranda, balcon, avec 3 poses de terrain de première qualité, aux environs de la ville.

Prix : 45,000 francs. 10635

S'adresser à *l'agence immobilière A. Frossard, rue de la Préfecture, 190, Fribourg.*

Recrotzon

Dimanche 19 octobre

A

l'Hôtel de la Gare, Léchelles

Bonne musique

INVITATION CORDIALE

10689 **La jeunesse et le tenancier.**

Les Mille et une Vues

de la Suisse

en souscription **Fr. 58.-** **payables 4 fr. par mois**

LIBRAIRIE

Veuve J.-C. MEYER, rue des Epouses

et au **Bibliophile, rue de la Banque**

Achat direct à la Fabrique

Fabrique de Draps, Entlebuch

Birrer, Zemp & Cie

recommandent leur fabrication d'un choix richement assorti et de 1re qualité en :

Etoffes pour habits d'hommes, dames et enfants, du goût le plus simple au plus raffiné (Spécialement, étoffe pour manteaux et habits de sport.)

Etoffes pour couvertures de lits et laines à tricoter.

Livraison dans n'importe quelle dimension.

On accepte laine de mouton et articles de laine. *Echantillons franco.* Faire attention à l'adresse exacte : **Fabrique de draps, Entlebuch, 16.**

Des centaines de lettres de remerciements pour la livraison prompte et soignée.

Votre beauté ne passera pas

les années s'écouleront sans lui porter atteinte, si vous employez la *vraie* méthode de conservation. Votre beauté dépend principalement du teint. Un teint doux, fin, fait paraître toujours jeune. Par l'emploi de la crème Marylan de réputation mondiale vous atteindrez la vieillesse avec tout l'éclat et la fraîcheur de la jeunesse. Pendant que des dames suisses font venir pour la plupart leurs articles de toilette de Paris, des Parisiennes de haut rang se font envoyer de Suisse la Crème Marylan. Nous ne vous détaillerons pas les vertus de la Crème Marylan, mais vous devez vous en convaincre personnellement et

sans aucun frais.

Donnez-nous votre adresse et nous vous enverrons gratuitement et franc de port un tube de Marylan pour votre usage. On ne réclamera par la suite aucun payement pour cet envoi, mais nous le faisons dans l'espoir qu'après vous être convaincu de son efficacité, vous recommandiez discrètement la Crème Marylan à vos connaissances. Nous vous ferons *parvenir également* sans frais quelques secrets de beauté intéressants qui vous permettront dès le premier jour, avant même que la Crème Marylan ait pleinement agi, de donner à votre visage un aspect charmant. Nous garantissons un rajeunissement de plusieurs années. Ecrivez tout de suite :

Etablissements Marylan Goldach 102, St-Gall.

Couvertures
EN LAINE
bon marché
HALLES AUX MEUBLES
E. Suter, *succ. de feu J. Schwab*
Fribourg - 147
Grandes Rames, 165
Téléphone 1.22

Guérison complète du
GOITRE et des **Clandes**
par notre *Friction anti goitreuse* **„Strumasan"** seul remède efficace et inoffensif. Nombreuses attestations. Succès garanti. Prix : ½ flacon, **3 fr** 1 flacon, **5 fr.** Prompt envoi au dehors par le **Pharmacie du Jura Bienne.** 7938

POUX

ainsi que les œufs disparaissent en une nuit avec « Pousna » (breveté) à Fr. 1.60. Envoi, avec discrétion par **Chr. Wittwer,** *fabricant,* **Biglen** (Berne). 10,123

C'est la

Banque Uldry & Cie qui vend le mieux les immeubles. 9820

MAGNIFIQUE
ORNEMENT D'INTÉRIEUR

2 ans de garantie — 10 mois de crédit
8 jours à l'essai
Modèles exclusifs de la Maison, déposés

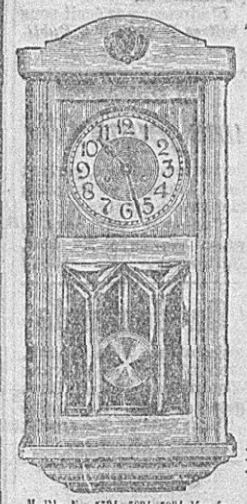

Modèles Nos 5131, 5834, 5934 déposés

RÉGULATEURS MODERNES

Cabinet noyer mat ciré, verres à biseaux avec bordure métal doré, hauteur 83 cm., cadran et pendule argentés et dorés

N° 5534 — Marchant 15 jours, sonnerie cathédrale de l'heure et demi-heure.
Au comptant Fr. 90.— Acompte Fr. 20.—
A terme Fr. 99.— Par mois Fr. 8.—

N° 5834 — Avec mouvement 8 jours sonnant, les 3 quarts, sonnerie idéale très forte et harmonieuse sur timbres « Innovation » renforcés, 3 tons cathédrale différents.
Nouveauté !
Au comptant Fr. 117.— Acompte Fr. 20.—
A terme Fr. 123.— Par mois Fr. 10.—

N° 5934 — Avec mouvement marchant 8 jours, sonnant les 4 quarts avec carillon de l'abbaye « Westminster », à 5 tons différents.
Au comptant Fr. 170.— Acompte Fr. 25.—
A terme Fr. 187.— Par mois Fr. 15.—

Pensez aux grands avantages de notre système de vente

En peu de temps nous avons vendu plus de 8000 horloges A. MATTHEY-JAQUET — Nombreuses lettres de félicitations

A. MATTHEY-JAQUET :-: LA CHAUX-DE-FONDS

Maison de confiance et de vieille renommée -- Fondée en 1903 -- La première du genre en Suisse — Toujours imitée, jamais égalée — Demandez nos catalogues gratis et franco

Beaux choix de MONTRES, RÉVEILS, et BIJOUTERIE
Agents sérieux et honnêtes demandés. Indiquer le nom du journal.
CADEAU 1 Réveil à chaque client qui nous indique le N° 20 de cette annonce.

Bott. pr messieurs, peau cirée, bouts Nos 40-47 **17.80**
Bott. pr mess., jolie forme large, cuir box, 40-47 **19.80**
» » » le même art. entièr. doublé peau **22.80**
» » » article soigné, chaussage parfait **25.80**
» » » nouvelle forme pointue 40-47 **27.90**
» » » double sem., cousues, trép. sup. **29.50**
Choix énorme, service soigné, envoi contre rembours

Grande Cordonnerie J. KURTH
2, RUE DE LAUSANNE — FRIBOURG

Jl fume du Cornetto
de là sa mine contente.
Cornetto, le tabac doux et plein de goût.
Manufacture de tabacs Wiedmer Fils S-A Wasen i/E. Suisse

Léon Daguet

ferblantier
Entretien et revision de toitures, travail soigné.
Atelier, *Planche Supérieure,* tél. 6.93. 9644

Coffres à murer
Coffres-forts
Trésors pour fixer au mur = Cassettes
B. Schneider
fabr de coffres-forts Union, Zürich, Gessnerallee, 36.
Représentant général pour la Suisse romande :
D. GOBAT
Galeries du Commerce, 63, LAUSANNE
Demandez s. v. pl. Prospectus N° 23. 7936

A VENDRE
entre Lausanne et Genève plusieurs
bons domaines
de 20 à 50 poses vaud.
S'adr. : **Etude Mayor & Bonzon, notaires, à Nyon.** 10367

La fabrique de meubles
P. BRUGGER
Fribourg
offre pour Fr. 450.— chambre complète composée : 1 lit Ls XV, bois croisé, 2 places, avec **sommier triangle, matelas, duvet mi-flume coussin,** 1 table de nuit, 1 lavabo, commode avec glace, une chiffonnière.

Magasins :
rue Pont-Suspendu, 109 STALDEN, 7.

A REMETTRE
bon café - restaurant centre marché important. Affaire avantageuse S'adresser **Case 17016, poste Stand, Genève.** Agents d'affaires s'abstenir. 10488

A LOUER
pour le 25 octobre **appartement** de 4 pièces et dépendances, exposé au soleil, rue de l'Hôpital N° 15. 2me étage. 10440
S'adresser sous chiffres P 4839 F à *Publicitas S. A., Fribourg.*

A VENDRE
table à rallonges avec six chaises, une machine à coudre chêne foncé, neuve. Armoire, table de nuit sapin, étagère, petit char, etc., bon marché.
Rue Louis Chollet, 14, 2me étage. 10640

Enchères de bois

Lundi 27 octobre, l'Hôpital des Bourgeois de Fribourg vendra aux enchères dans la forêt de **Verdillon :** 20 moules sapin sec, 20 tas de bois sec et 15 tas de perches pr *échafaudages et clôtures.* 10653
Rendez-vous à 1 ½ h. Derrey Mottex.
L'inspecteur forestier : **P. Gendre.**

A vendre plusieurs mille kg. de 10639
pommes de terre
blanches et rouges.
Faire offres avec prix sous chiffres P 4928 F à *Publicitas,* **Fribourg.**

A VENDRE
meubles de véranda et un grand **buffet** pr marchandise, conviendrait pr commerce. 10423
S'adresser à **Zimmermann, coiffeur, Beauregard, 36, Fribourg.**

Pharmacie d'office
en cas d'urgence
du samedi 18 au vendred 24 octobre. 10655
Pharmacie LAPP
Place de Saint-Nicolas

Tout homme soucieux de son avenir

et de celui des membres de sa famille, devrait avoir à cœur de se prémunir contre les conséquences inévitables (chômage forcé, perte de salaire, dépenses supplémentaires) qu'entraînent

LA MALADIE ET LES ACCIDENTS

L'affiliation à une caisse-maladie est pour lui un moyen certain d'échapper à ces pénibles éventualités. *Mais encore faut-il que cette caisse présente toutes les garanties de sécurité désirables, tant sous le rapport de l'étendue des prestations que sous celui des réserves disponibles.*

La Société suisse de Secours Mutuels Helvetia

caisse reconnue, subsidiée et contrôlée par la Confédération, la plus importante de Suisse, *vous offre toutes ces garanties, car :*

Elle accorde à ses membres une indemnité journalière de 1 à 14 fr., au choix, en cas de maladie ou d'accident, avec ou sans la gratuité des soins médicaux et des médicaments, pour une durée pouvant atteindre au total 480 jours ;

Elle accorde à la famille d'un membre décédé *une indemnité funéraire de 50 à 200 francs,* suivant les années d'affiliation ;

Elle garantit à ses affiliés *le libre passage sur toute l'étendue de la Confédération ;*

Elle observe la plus stricte *neutralité politique et confessionnelle ;*

Elle renseigne ses membres au moyen de son *journal officiel gratuit.*

Couches indemnisées pendant 42 jours. Prime d'allaitement.

Réserves : plus de Fr. 3,150,000.- :: 388 sections :: 113 collectivités div.
60,000 membres

Secours payés en 1923 : 2.084.498.47 fr., dès la fondation : plus de 73 millions.

Pour faciliter l'accès de notre caisse aux personnes âgées de 25 à 50 ans, et sous réserves des facilités déjà accordées cette année par les sections respectives, nous avons décidé d'octroyer :

JUSQU'AU 31 OCTOBRE 1924

une réduction de 50 % sur la finance d'entrée.

Les personnes âgées de 15 à 25 ans sont exonérées de la finance d'entrée.

Que chacun profite de cette occasion exceptionnellement avantageuse pour se mettre à l'abri des conséquences matérielles qu'entraînent la maladie et les accidents !

La Société reçoit des associations et tous genres de collectivités à des conditions spéciales et avantageuses.

MM. Vielle Louis, aux Daillettes
Soland Ed., Hôtel du Bœuf
Friedinger Ed., rue Grimoux, 8
Muller V., caissier, Impasse des Rosiers, 11
A Bulle : M. Morel Léon, garage Maillard **LE COMITÉ.**

AUTOS TAXIS

Voitures de luxe et ordinaires
Service jour et nuit

ÉCOLE DE CHAUFFEURS
Vente : Huile, benzine, accessoires

J. GAUTHIER 3, rue de l'Université - Fribourg
Téléphone 8.21

Lysoform est un **antiseptique et désinfectant**

puissant, d'odeur et d'emploi agréables et sans danger. Il ne tache pas. Flacon 100 gr. Fr. 1.—; 250 gr Fr. 2.—. **Le savon de toilette au lysoform,** de fabrication soignée, est prescrit pour tous les soins de la toilette, son parfum est très délicat : le carton : 1 fr. 25. — En vente dans toutes pharmacies et droguerie s. — Gros : Société Suisse d'antisepsie **LYSOFORM,** Lausanne. 1472

Les anémiques et les faibles
trouvent dans le
SANOL
le plus puissant des fortifiants. Il augmente l'appétit et rend force et vigueur à l'organisme épuisé par le surmenage, les maladies et les opérations. - Prix de la bouteille, Fr. 5.-
Dans toutes les pharmacies. 2235

Amilcar
8 HP
DE CONFIANCE - RAPIDE - DURABLE

1922, victorieuse dans 17 courses.
1923, première dans deux courses de côtes.
1923, première dans 4 courses de vitesse.
Modèle : 2 & 4 places, voiture touriste et de sport, 2-3 places avec conduite intérieure.
Lumière électrique et mise en marche automatique. Cinq roues avec pneu 700 × 80.
« Rudge-Whitworth » roues montées.
Prix : 11,900 francs français au cours du jour. 6294

Démonstrations gratuites.

E. WALTHER
Atelier de mécanique
GUIN Téléphone 62.

Ferdinand STUFLESSER
fournisseur de la cour pontificale
sculpteur-constructeur d'autels
St-Ulrich-Gröden (Tyrol) Italie
recommande au vénérable clergé ses
Statues de saints — Autels
Chemins de croix
Crèches de Noël, etc.
Catalogue gratuit 8549

A VENDRE SCIERIE & ATELIER

de menuiserie dans un grand village du district de la Sarine, bâtiment comprenant 3 chambres et cuisine. 2 poses de bon terrain attenant. S'adresser à l'*agence immobilière A. Frossard, rue de la Préfecture, 190, Fribourg.* 10559

Avis aux menuisiers

A vendre 2 wagons dailles et sapins sciage 1923-1924 en 30, 33, 36, 40, 45 et 60 mm. d'épaisseur.

1 wagon sciage chênes 1924, propre pour tonnellerie ; 30, 35, 40, 45, 80 et 100 mm. d'épaisseur.

Pour renseignements s'adresser à *M. Henri Yenny,* scierie, commerce de bois, *Ressudens,* près Payerne (Vaud). 10566

A louer

avec entrée immédiate, un **grand local** très clair pouvant servir d'atelier, de bureau et de dépôt, avec un rez-de-chaussée pouvant être utilisé pour garage d'automobiles, le tout situé rue du Temple, à Fribourg. 10197
S'adresser à **M. Vuille Fabrique de cartonnage, rue du Temple, à Fribourg.**

A vendre

un joli chalet situé au quartier du Gambach vers Miséricorde. — Conditions faciles. 10198
S'adresser à **M. Egger, avocat, à Fribourg.**

Bonne boulangerie

avec ou sans magasin, **est demandée à louer** pr le nouvel an. 10260
S'adresser sous chiffres P 4775 F, à **Publicitas S. A., Fribourg.**

Châtaignes 1re qualité
Par 100 kg. Fr. **40.—**
Par 50 kg. Fr **22.—**
Franco votre gare contre remboursement.
Adrien Pugin, Pedevilla-Bellinzona (Tessin). 10343

Timbres !

caoutchouc et métal

Fabrique de timbres
A. AMMANN
Tél. 10.29
Industrie, 8, Fribourg

A vendre

ou à louer
30 domaines de toutes contenances, **auberges avec terre, hôtel de gare, cafés, maisons, villas, boulangeries, scies, forges, montagnes,** etc. 10129
A LOUER plusieurs jolis cafés dans les cantons de Genève et Vaud. Peu de reprise.
S'adresser à **Louis Genoud,** *Cercle catholique,* **Bulle.**
Tous les mardis au St-Georges, à *Romont.*

A LOUER
pour fin octobre ou date à convenir, **appartement** de 3 pièces et dépendances, très ensoleillé. 10645
S'adress. : **rue Louis Chollet, 9, 1er étage.**

A VENDRE

une scierie multiple, scie à cadre et à cylindre, av. tous les accessoires ; de plus une pose de terrain attenant, près d'une gare ; facilités d'exploitation des bois à un prix favorable.
S'adr. à **M. Alexandre Buchilly,** *Sâles* (Gruy.).

BANQUE POPULAIRE DE LA GRUYÈRE

à BULLE (Place de la Gare)

Nous payons actuellement le 8642

5 ½ %

pour dépôts à 3 et 5 ans de terme
Titres nominatifs ou au porteur

- Eh bien, moi j'ai pas reçu une seule giffle depuis que papa et maman prennent leur Charbon de Belloc.

L'usage du **Charbon de Belloc** en poudre ou en pastilles suffit pour guérir en *quelques jours les maux d'estomac* et les maladies des intestins entérite, diarrhées, etc., même les plus anciens et les plus rebelles à tout autre remède. Il produit une sensation agréable dans l'estomac, donne de l'appétit, accélère la digestion et fait disparaître la constipation. Il est souverain contre les pesanteurs d'estomac après les repas, les migraines résultant de mauvaises digestions, les aigreurs, les renvois et toutes les affections nerveuses de l'estomac et des intestins. 9163
Prix du flacon de **Charbon de Belloc** en poudre : **2 fr. 25.**
Prix de la boîte de Pastilles Belloc : **1 fr.**

Raymond BURGI, peintre

Grand'Rue, 46 :-: FRIBOURG
TÉLÉPHONE 6.21 TÉLÉPHONE 6.21
a ouvert un magasin spécial de :
COULEURS - VERNIS - PAPIERS-PEINTS, etc.
Tous articles de peinture — Livraison de couleurs au détail au désir du client
Atelier de peinture spécial pour meubles
TRAVAUX DE BATIMENTS
SE RECOMMANDE 10336

Les oignons à fleurs sont arrivés !

Jacinthes, Crocus
Narcisses, Tulipes, etc., etc.

POUR LA CHASSE
Biscuits pour chiens
SPRATT'S
(Meat Fibrine)
Dog Cakes

Se recommande
Ernest G. VATTER
ci-devant G. Vagner **commerce de graines**
Rue du Pont suspendu, 79 — Fribourg 9904

Agriculteurs !

Assurez un bon départ à vos emblavures d'automne en semant du **SINTERPHOSPHATE A,** 17—18 % acide phosphorique, recommandé contre la verse des blés et la décalcification du sol. 10386

Eleveurs !

L'Alimentation actuelle du bétail manque de phosphate. Remédiez-y en utilisant la Farine d'os **OSÉOGÈNE,** seul produit comprenant tous les éléments de l'os. 10386

En vente dans les bons magasins en articles fourragers

J. FORNALLAZ, négociant
YVERDON

POMMES DE TABLE

Les pommes
sont le meilleur dessert.
Celles de la Cidrerie de Guin, cueillies à la main, expédiées avec soin, constituent une grande ressource pour la *maîtresse de maison.*
Demandez les prix à la

CIDRERIE DE GUIN

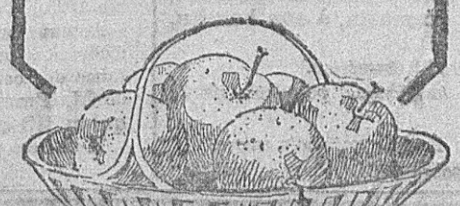

Cidrerie de Guin
FRIBOURG

CINÉMA CENTRAL - CRIBLET

Dimanche 19 octobre, *Matinée à 15 heures.*

La dernière sensation du cirque FARINI

merveilleux drame de cirque en 6 actes

Pour Lotos - Tombolas
ET
Arbres de Noël
Grand choix de Cadeaux utiles
RABAIS POUR SOCIÉTÉS 10694
Mme Veuve SCHAAD
Grand'Rue, 42 - FRIBOURG

Dimanche 19 octobre
AU CAFÉ BEAU-SITE
BEAUREGARD
GRAND LOTO
organisé par le F.-C. Richemond-Daillettes
BEAUX LOTS
Invitation cordiale **Le Comité**

Toujours **GRAND CHOIX**
EN
Fourneaux-potagers & fourneaux
neufs et d'occasion

Arthur Meuwly
poêlier-fumiste
succ. de Ph. Meuwly
Rue des Alpes, 21 & 30
FRIBOURG
Téléphone 7.72 10641

VENTE JURIDIQUE

L'office des poursuites de la Gruyère vendra aux enchères publiques, **jeudi 23 octobre, dès 10 heures du matin, à son bureau, à Bulle :**

1 action du Crédit Gruyérien.
9 actions de la Banque populaire de la Gruyère.
2 actions de la Banque nationale suisse.

Bulle, le 15 ctobre 1924. 10631

Si vous désirez porter avec distinction les dernières créations de la mode habillez-vous chez

*** HENRI COMTE ***
Mp TAILLEUR
FRIBOURG
m. 41, Rue de Lausanne

Location d'automobiles
EN TOUS GENRES — AMBULANCE
F. DAFFLON
TÉLÉPHONE 5.06

Eleveurs ! Aviculteurs !

Nous informons nos clients que nous avons en magasins les fameux produits

Lacta-veau Lacta-porc

pour l'élevage, permettant une grande économie de lait et le célèbre

CHANTECLAIR
pour volaille
favorise la ponte en hiver

Nous sommes certains que tous nos clients auront toute satisfaction de ces produits si renommés dans la Suisse entière, grâce à leur **excellente** et **constante qualité.**

Marchandise fraîche constamment à disposition

Se recommandent : 10199
EGGER & Co - FRIBOURG

Pommes de terre

blanches, belles, **saines, pour la conserve à Fr. 19.— les 100 kg., franco domicile.** Prix **spécial** par quantité.

Th. Plojoux, rue de l'Industrie, 2.
Téléphone 10.69. 10575

La caisse et les bureaux de la Banque Uldry et Cie sont ouverts de 8 h. à midi et de 1 h. ½ à 5 h. Le samedi la caisse est ouverte jusqu'à 4 heures. 10434

7, rue du Botzet
(Pérolles)
TÉLÉPHONE 1092

Le professeur **Joseph GOGNIAT** donne leçons de piano, musique d'ensemble 2 pianos 4 et 8 mains. **Orgue, harmonium, chant, chant grégorien** et son accompagnement, harmonie et contrepoint. — Formation d'organistes. — Leçons par correspondance.

SOUMISSION

La société de laiterie de Châtelard-le-haut *met en vente, par voie de soumission,* son lait du 1er novembre au 31 octobre 1925.

Apport journalier : 700 litres. Installation moderne, force électrique. Prendre connaissance des conditions et faire les offres auprès de **M. Emmanuel Gay, président, jusqu'au 20 octobre prochain.**

Il ne sera payé aucune indemnité de route.

Par ordre : **Le secrétaire.**

A. MARRO
19, Avenue de Pérolles — FRIBOURG
Agent général de la GENEVOISE :
Cie d'assurances sur la vie
RÉGIES
Gérances d'Immeubles

A VENDRE

immeuble de 24 pièces, *conviendrait* surtout pour pension ou institut. Pourrait éventuellement être partagé en deux immeubles indépendants. Prix de vente : 60,000 fr.

S'adresser à **MM. Weck, Aeby & Cie,** *banquiers,* **à Fribourg.** 10140

PERFECTA
Sous-vêtement en tricot de santé

MM. WECK, AEBY & Cie
Banquiers **Fribourg**
payent
5 1/2 %
sur obligations fermes pour 3 ou 5 ans, nominatives ou au porteur. 8174

Bénichon de Lessoc
Dimanche 19 et lundi 20 octobre
BONNE MUSIQUE
SALLE PARQUETÉE
Invitation cordiale 10532 **Le tenancier.**

VIN MALAGA
„HEER"
„marque de confiance"
le meilleur
J. H. HEER & Co. ZURICH

Atelier de menuisier
AVEC OUTILLAGE
à vendre en Gruyère
S'adresser par écrit sous P 2667 B, à **Publicitas, BULLE.** 10585

Grande foire du MOURET
MARDI 21 OCTOBRE
GROS & MENU BÉTAIL
659 de toutes catégories 10523

Institutrice expérimentée donnerait 10397
:: leçons ::
particulières.
S'adresser par écrit sous chiffres P 4822 F à *Publicitas S. A., Fribourg.*

ON DEMANDE
une jeune fille
de toute confiance, parlant les 2 langues, pr magasin mercerie-bonneterie.
S'adresser par écrit à **case postale N° 190, Fribourg.** 10547

On demande
cuisinière bien recom., sachant faire les travaux d'un ménage soigné. Bons gages assurés. 10625
S'ad. : **Mme W. Bartsch, avocat, Fribourg.**

On demande un
apprenti - boulanger
Entrée tout de suite. Vie de famille. 10688
S'adresser sous chiffres P 4733 F à *Publicitas, Fribourg.*

ON DEMANDE
personne sérieuse
connaissant la cuisine et la tenue d'un ménage soigné. Bons gages. 10687
S'adresser sous chiffres P 4935 F à *Publicitas, Fribourg.*

ON DEMANDE
VOLONTAIRE
de 16 à 18 ans, pour aider dans le ménage. — Petits gages. Occasion d'apprendre l'allemand. 10662
L. Weber, professeur, Zöpfli, 1, Lucerne.

Bon placier
désirant s'adjoindre article (biscuits) pour visiter canton de Fribourg est demandé par maison de Genève. Fortes provisions.
Ecrire sous E 8477 X à *Publicitas, Genève,* 10643

REGARDEZ et vous serez SURPRIS
au prix incroyable de **Fr. 480.—**
une très jolie salle à manger avec superbe divan moquette.
Ainsi que pour 10663 **Fr. 880.—**
une magnifique chambre à coucher, deux lits avec literie 1re qualité. Les deux tout à fait neuves, seules ou ensemble. Ev. payement par acomptes. — De suite visiter ou téléphone 782.
Je reçois toujours.
C. BAUMGARTNER
Florastrasse, 5, Olten.

A VENDRE
lit d'enfant complet, en très bon état. 10685
61, rue de Lausanne, 2me étage.

Pour cause de départ
appartement
à louer 4 chambres et dépendances. 10683
Rue Grimoux, 16, 4me étage.

La Suisse possède dans le
FROMAGE DE SPALEN
(Sbrinz) à râper
un excellent fromage pour la râpe, *qui est offert sur le marché 2 - 3 ans* après sa fabrication.

Le fromage de Spalen (Sbrinz) à râper est insurpassable comme teneur en graisse, goût & qualité.
Le fromage de Spalen (Sbrinz) à râper coûte moins cher et est meilleur que toutes les sortes étrangères de fromage pour la râpe.
Le fromage de Spalen (Sbrinz) à râper est garanti tout gras. Moulu fin ou râpé, il se prête on ne peut mieux à l'assaisonnement des soupes, pâtes alimentaires et autres mets.
Le fromage de Spalen (Sbrinz) à râper est, par suite de son goût parfait, insurpassable comme

fromage en buchilles

Le fromage de Spalen (Sbrinz) à râper ne doit manquer dans aucun ménage.
Le fromage de Spalen (Sbrinz) à râper est en vente dans tous les bons magasins. Livraison directe par pièces (de 25 à 30 kg.) au prix de Fr. 3.60 le kg., *franco gare du destinataire par les commerces* de fromage suivants :
Ed. Amstad, **Beckenried,** Vve Amstad & fils, **Beckenried,** Pierre Burki, **Lucerne,** Burch-Wallimann, **Sarnen,** C. Burri, **Lucerne,** Emmenthal S. A. **Zollikofen & Lucerne,** Jos. Gander, **Stans,** Farner & Cie S. A. **Langenthal,** Johs. Frank, **Buochs,** Graf frères, **Dagmersellen,** G. Hurlimann, **Lucerne,** *Lustenberger & Durst S. A.,* **Cham & Zurich,** Muther & Cie, **Schupfheim,** H. Stunzi, **Horgen,** Zingg & Cie, **Berne.** 10672

COMBUSTIBLES
A. MENOUD & SIEBER
FRIBOURG TÉLÉPHONE N°s 6.66
ENTREPÔTS Tour Henri 4
HOUILLES, COKES, ANTHRACITES
BRIQUETTES & CHARBON DE BOIS
BOIS DE CHAUFFAGE COUPÉ & NON COUPÉ
BUREAU Rue du Temple N° 1

Etablissement médical
HUMILIMONT
près Bulle - *Téléphone Bulle 250 - Gare Bulle*
Auto à disposition sur demande
Maladies nerveuses, surmenage, intoxication, affections des voies digestives
Les aliénés et les contagieux sont absolument exclus.
Prospectus et renseignements sur demande.
Médecin-chef : **Dr VOITACHEWSKI.**
Médecin-adjoint : **Dr A. JORDAN.**
Un médecin-assistant. 9313

Famille suisse partant pour Paris demande
jeune fille
sérieuse, indépendante, cuisine et ménage. — Place agréable, voyage payé. 10544
Offres avec photo, références : **Mme Girtanner, 12, Jurastrasse, Aarau.**

ÉTUDE DE NOTAIRE
M. QUARTENOUD
a ouvert son étude à la
Rue de Romont, N° 11
au 1er étage. (Magasin YANTZ opticien.) Téléphone 4.67.

Vente juridique

Lundi 20 octobre 1924, dès 2 heures de l'après-midi, l'office des poursuites du Lac vendra aux enchères publiques et au comptant, au domicile de **M. Adolphe Berset, à Misery :** un char à pont neuf, Fr. 400.—.
Morat, le 17 octobre 1924. 10699
Office des poursuites.

GESTETNER ROTARY-CYCLOSTYLE
(machine à imprimer pour bureau) avec prise automatique des feuilles, complet avec couvercle et tous les accessoires, n'ayant presque pas été employé, est **à vendre,** faute d'emploi. Occasion unique. 10.681
S'adresser *sous chiffres P 4932 F à Publicitas, Fribourg.*

Nous DEMANDONS une
Vendeuse de Ire force
pour nos rayons
ARTICLES DE MÉNAGE
(Grands Magasins d'assortiments de la Suisse Française.) 10664
Seules les personnes ayant des connaissances approfondies de ce rayon et munies de bonnes références sont priées d'écrire sous **P 2849 N, à Publicitas, NEUCHATEL.**

Dimanche 19 octobre
à 8 ½ heures
GRAND LOTO
à l'HOTEL du Bœuf
ORGANISÉ PAR LA
CAISSE DE MALADIE "HELVETIA,,
Beaux lots
Invitation cordiale. 10686 **Le Comité.**

FRUITS A CIDRE
La cidrerie de Guin chargera, en gare de Fribourg, comme d'habitude, **mercredi 22 octobre,** au plus haut prix du jour.
Aug. Brulhart.

Pour la Toussaint
Grande Quinzaine Réclame
DES NOUVEAUTÉS D'HIVER
Manteaux
Costumes
Robes
Vareuses
Blouses
Grand choix de **jaquettes** tricotées
:: **Gilets** ::
Maison Veuve Ant. COMTE
FRIBOURG 10690

Subskription
auf
Tausend und ein Schweizerbild
von S. A. Schnegg
in Freiburg.
Universitätsbuchhandlung
Dr. F. X. Weizinger